

**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES COMMERCIALES ET**  
**DES SCIENCES DE GESTION**

**DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



***MEMOIRE DE MASTER***

**En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques**

**Spécialité : Economie Monétaire et Bancaire**

*Thème*

**Le rôle des banques dans les dispositifs publics de  
création d'activité par les jeunes (ANSEJ et  
CNAC) :**

**Cas du CPA de Tizi-Ouzou Agence N°194**

**Présenté par :**

**OUARAB Mina**

**DEHBI Thanina**

**Encadré par :**

**Mr BEN YAOU Madjid**

**Devant le jury composé de :**

**Président Mr.....**

**Examineur : Mr.....**

**Rapporteur:Mr. BEN YAOU Madjid**

**Promotion 2018**

## REMERCIEMENTS

*Avant tout, notre grande gratitude au Bon Dieu qui a été à nos côtés afin d'arriver au bout de ce travail, Dieu merci.*

*Nous tenons à remercier notre promoteur Mr BEN YAOU pour ses précieuses orientations et ses efforts soutenus dans l'organisation et le suivi de notre recherche, depuis le cadrage initial jusqu'à la rédaction finale. Nous remercions également les membres de jury d'avoir accepté d'évaluer notre travail. Toutes nos pensées vont vers nos chers parents et leur soutien moral et matériel constant ; de même nous remercions Mr KACHÉMIR, qui nous a suivies tout au long de notre stage pratique ainsi que nos encadrants au niveau des dispositifs ANSEJ et CNAC. Enfin, nous remercions tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet.*

*Merci à tous !*

## *Dédicaces*

*Je dédie ce travail :*

*A mes chers parents qui m'ont encouragée et soutenu toute  
au long de mes études*

*A mes frères Zahir, Aziz et Nazim*

*A mes chères copines et surtout ma binôme Thanina*

*Pour leurs soutiens aux moments difficiles de mon travail et  
surtout pour leur patience,*

*A ceux et à celles qui m'ont aidée de près ou de loin à la  
réalisation de ce travail.*

*Mina*

## *Dédicaces*

*Ce travail est le fruit de nos efforts que je tiens à le dédier :*

*A mes très chers parents qui ont attendu et espérés ma réussite, je leur témoigne mon respect et ma reconnaissance profonds pour tout ce qu'ils ont fait pour moi ; je ne leur rendrai jamais assez.*

*A mes sœurs et mes frères*

*A ma grande mère que Dieu la garde pour moi*

*A tous mes cousins et cousines sans exception*

*A mon mari*

*A ma belle famille*

*A ma binôme Mina et sa famille*

*A tous mes ami(e)s*

*Thanina*

## *Liste des figures*

<b>Figure</b>	<b>Titre</b>	<b>P N°</b>
<b>Figure N°01</b>	Organisation de la direction régionale de Tizi-Ouzou	<b>19</b>
<b>Figure N°02</b>	Nombre de dossier déposés /année (2012/2017)	<b>36</b>
<b>Figure N°03</b>	Attestation d'éligibilité /Accords bancaires	<b>38</b>
<b>Figure N°04</b>	nombre des projets créés/ dossiers déposés 2012-2017	<b>39</b>
<b>Figure N°05</b>	Le mode de financement des projets 2012-2017	<b>40</b>
<b>Figure N°06</b>	Nombre des projets financés par banque 2012/2017	<b>41</b>
<b>Figure N°07</b>	Evolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017	<b>41</b>
<b>Figure N°08</b>	Diagramme des projets financés 2012/2017	<b>42</b>
<b>Figure N°09</b>	Diagramme de nombres des projets réalisés 2012/2017	<b>43</b>
<b>Figure N°10</b>	représentation du mode de financement des projets réalisés par le dispositif CNAC	<b>44</b>
<b>Figure N°11</b>	représentation du mode de financement des projets financés 2012/2017	<b>45</b>
<b>Figure N°12</b>	Evolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017	<b>46</b>
<b>Figure N°13</b>	répartition des projets financés par année et par banque	<b>47</b>

## *Liste des tableaux*

<b>Tableaux</b>	<b>Titre</b>	<b>P N°</b>
<b>Tableaux N°01</b>	Niveau 1	<b>13</b>
<b>Tableaux N°02</b>	Niveau 2	<b>13</b>
<b>Tableaux N°03</b>	Niveau 1	<b>13</b>
<b>Tableaux N°04</b>	Niveau 2	<b>14</b>
<b>Tableaux N°05</b>	Niveau 1	<b>18</b>
<b>Tableaux N° 06</b>	Niveau 2	<b>18</b>
<b>Tableaux N°07</b>	Les catégories des PME	<b>21</b>
<b>Tableaux N°08</b>	Nombre de dossiers déposés /année	<b>35</b>
<b>Tableaux N°09</b>	Nombre des dossiers déposés réparties par secteur d'activité	<b>36</b>
<b>Tableaux N°10</b>	Projets éligibles répartis par secteur d'activité	<b>37</b>
<b>Tableaux N°11</b>	Attestation d'éligibilité /Accords bancaires	<b>37</b>
<b>Tableaux N°12</b>	Nombre d'entreprises créées 2012/2017	<b>38</b>
<b>Tableaux N°13</b>	Nombre des projets créés /dossiers déposées 2012-2017	<b>39</b>
<b>Tableaux N°14</b>	Le mode de financement des projets 2012-2017	<b>39</b>
<b>Tableaux N°15</b>	Nombre des projets financés par banque 2012/2017	<b>40</b>
<b>Tableaux N°16</b>	Evolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017	<b>41</b>
<b>Tableaux N°17</b>	Nombre des projets financés 2012/2017	<b>42</b>
<b>Tableaux N°18</b>	Le nombre des projets réalisés 2012/2017	<b>43</b>
<b>Tableaux N°19</b>	Le mode de financement e des projets réalisés 2012/2017	<b>44</b>
<b>Tableaux N°20</b>	Le mode de financement des projets financés 2012/2017	<b>45</b>
<b>Tableaux N°21</b>	Evolution de nombres des projets financés par année et par banque	<b>45</b>
<b>Tableaux N°22</b>	Répartition des projets financés par année et par banque	46
<b>Tableaux N°23</b>	Modèle de plan de financement	54
<b>Tableaux N°24</b>	Budget exploité par le CAME, issu des cotisations	66

<b>Tableaux N°25</b>	Le capital social de la banque	72
<b>Tableaux N°26</b>	Le montant d'investissement jusqu'à <b>5.000.000 DA</b>	76
<b>Tableaux N°27</b>	Le montant d'investissement <b>5.000.000 DA à 10.000.000 DA</b>	76
<b>Tableaux N°28</b>	Structure du financement	77
<b>Tableaux N°29</b>	Capacité de remboursement du crédit	77
<b>Tableaux N°30</b>	Détermination de la valeur Actuelle Nette (VAN)	78
<b>Tableaux N°31</b>	Détermination TIR Pour un taux d'actualisation= à 12%	79
<b>Tableaux N°32</b>	Détermination TIR Pour un taux d'actualisation= à 43%	79

## **LA LISTE DES ABRÉVIATIONS**

**ANC** : Actif Non Courant

**ANEM** : Agence Nationale de l'Emploi

**ANGEM** : Agence National de Gestion du microcrédit

**ANSEJ** : Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes

**APSI** : Agence de promotion, de soutien et de Suivi des Investissements

**BADR** : Banque d'agriculture et de développement rural

**BDL** : Banque de développement local

**BEA** : Banque Extérieure d'Algérie

**BFR** : Besoin en Fonds de Roulement

**BNA** : Banque Nationale d'Algérie

**CAME** : Collectif d'Appui à la Micro-Entreprise

**CASNOS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés

**CFT** : Cash-flows attendu de l'investissement pour la période t

**CNAC** : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

**CNAS** : Caisse Nationale des Assurés Sociaux

**CPA** : Crédit Populaire d'Algérie

**CSVF** : Comité de Sélection, de Validation et Financement

**DA** : Dinar Algérien

**DCT** : Dettes à Court Terme

**DRA** : Délai de Récupération Actualisé

**DRC** : Délai de Récupération du capital investi

**EI** : Entreprises Individuelles

**EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

**FCMGRC** : Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits

**FP** : Fonds propres

**FR** : Fond de Roulement

**FRN** : Fonds de Roulement Net

**i** : Le taux d'actualisation

**I<sub>0</sub>** : Investissement initial

**IFU** : l'impôt Forfaitaire Unique

**IP** : Indice de Profitabilité

**n** : durée de vie du projet

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise

**PNC** : Passif Non Courant

**PNR** : Prêt Non Rémunéré

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée

**SC** : Sociétés Civiles

**SCPA** : Société à Commandite Par Action

**SCS** : Sociétés en Commandité Simple

**SNC** : Sociétés en Nom Collectif

**SPA** : Société Par Action

**T** : Taux d'actualisation

**TCR** : Tableau des Comptes de Résultat

**TN** : Trésorerie Nette

**TPE** : Très Petite Entreprise

**TRI** : Taux de Rentabilité Interne

**TTC** : Toutes Taxes Comprises

**VAN** : Valeur Actuelle Nette

**VD** : Valeur Disponible

**VE** : Valeur Exploité

**VR** : Valeur Résiduelle

## **Sommaire**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapier I. Les dispositifs publics de soutien à la création des micro-entreprises.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Section 01.Présentation générale des dispositifs ANSEJ et CNAC .....</b>	<b>5</b>
<b>Section 02. La création de micro-entreprises à l'aide du soutien public en Algérie .....</b>	<b>20</b>
<b>Section 03. La création de micro-entreprises dans la wilaya de Tizi-Ouzou .....</b>	<b>35</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>48</b>
<b>Chapier II. Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises .....</b>	<b>49</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>49</b>
<b>Section 01. La fonction réelle des banques dans le cadre des dispositifs de soutien ANSEJ et CNAC.....</b>	<b>49</b>
<b>Section 02. Quelle fiabilité de la clientèle des banques ? .....</b>	<b>65</b>
<b>Section 03. Etude d'une demande de crédit micro-entreprise au Crédit Populaire d'Algérie (CPA) .....</b>	<b>71</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>82</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>83</b>

# Introduction générale

---

La promotion de secteur des petites et moyennes entreprises (PME) dynamique est l'un des objectifs prioritaires du développement économique dans les pays en développement et les marchés émergents. Les PME sont l'un des moteurs de la création d'emplois et de la croissance du PIB. Elles contribuent pour beaucoup à la diversification économique et à la stabilité sociale, et jouent un rôle important dans le développement du secteur privé. Mais le développement des PME représente aussi un enjeu de taille. Les PME ont généralement plus de difficultés à prospérer que les grandes entreprises, leur accès aux marchés, à une main-d'œuvre qualifiée et aux capitaux étant limité par leur taille.

En effet, L'Etat algérien a pris conscience que la création de PME pouvait représenter un facteur important de développement économique. Par conséquent les PME sont génératrices de croissance, créatrice d'emplois et d'innovation. Elles sont nettement moins complexes, plus efficaces et plus souples que les grandes entreprises.

La situation économique, sociale et financière, notamment le problème de l'emploi et la dégradation du marché du travail figurent parmi les problèmes les plus délicats que connaît actuellement le pays. D'autant plus que le chômage des jeunes, vont donc inciter l'Etat algérien à mettre en place une politique publique permettant la création de nouveaux dispositifs telle que L'ANSEJ et la CNAC.

La création de la petite et moyenne entreprise (PME) est devenue le principal objectif visé par l'État algérien. Par conséquent, le développement de la micro entreprise permet essentiellement la création des richesses en apportant une contribution significative à la production et à la création d'emplois.

L'augmentation importante de la part des PME dans le paysage économique et social algérien, a donc prouvé l'efficacité de ces dispositifs comme facteur de croissance.

Au niveau des banques, en se concentrant sur les conditions d'octroi des crédits pour impulser l'« emploi de jeunes » afin de savoir si l'Etat est parvenu à ses finalités d'aider les jeunes, tout en assurant à la banque le remboursement de ses fonds, et comme toute entreprise et quelle que soit son activité, la banque veille à la rentabilité des capitaux qu'elle a octroyé, dans le cadre des dispositifs de création de micro-entreprises qui, pour la banque, constituent un cas particulier qui déroge aux règles générales relatives au crédit bancaire, car s'agissant des crédits accordés à ces dispositifs dans le cadre de mesures décidées par l'Etat dans une politique d'encouragement et de stimulation de la création de PME.

# Introduction générale

---

Chaque financement de projet d'investissement, quelles que soient les banques publiques ou privées concernées, est soumis à des risques, et aussi à des garanties que ces banques exigent dans l'octroi d'un crédit d'investissement.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les problématiques de notre travail. Plus particulièrement, nous nous intéresserons essentiellement à l'importance des dispositifs CNAC, ANSEJ dans la création des PME et le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises.

## **Objet de notre étude**

**L'objet de notre étude**, est de mettre en lumière les déterminants et l'importance de l'accompagnement de ces dispositifs publics à la création et au financement des micro-entreprises, ainsi que le rôle des banques dans le processus de développement des PME, plus précisément il s'agit d'étudier la rentabilité et la compétitivité des projets réalisés par les jeunes entrepreneurs à l'aide des dispositifs ANSEJ et CNAC et de se pencher sur le phénomène du non remboursement des crédits accordés par la banque .

**À cet effet nous avons jugé nécessaire, dans notre travail, de répondre aux questions principales suivantes :**

- Le financement et le soutien permanents consacrés par l'ANSEJ et la CNAC aux jeunes entrepreneurs sont-ils suffisants pour garantir la continuité, la rentabilité des projets et le remboursement des crédits bancaires ?
- Les études techniques et économiques exigées pour tout projet de création de micro-entreprise correspondent-ils aux normes qui sont appliquées par les banques en matière de critères de rentabilités ou des critères purement sociaux ?

D'autres questions secondaires viennent préciser et appuyer cette question principale :

- Quels sont les contraintes et problèmes qui peuvent pousser une entreprise, créée dans le cadre de l'ANSEJ et la CNAC, à l'échec ?
- Quels sont les risques et les garanties liés à l'octroi d'investissement spécifique ?
- Comment les banques procèdent-elles à l'étude des dossiers de demande des crédits d'investissement spécifiques, prenant en compte le souci de minimiser le risque d'échec ?

# Introduction générale

---

## Hypothèses

**En matière d'hypothèses** de travail, nous proposons les éléments de réponse suivants aux questions principales :

□ **Hypothèse1** : une partie des jeunes entrepreneurs peuvent ne pas refléter les valeurs de loyauté et ne vont par conséquent pas chercher à rembourser leurs crédits.

□ **Hypothèse2** : les scénarii-cadres de fixation des conditions d'octroi de crédits bancaires sont conçus en fonction de conditions quasi-optimales d'exploitation, loin de refléter la réalité et les normes de compétitivité.

□ **Hypothèse 3** : une part non négligeable des crédits octroyés étant donc susceptible de non remboursement, les mécanismes assuranciers prévus dans les dispositifs peuvent s'avérer insuffisants pour couvrir les sommes non remboursées. Quid alors des modalités pratiques pour épouger, ou rééchelonner les dettes ?

### **Quatre thématiques vont constituer l'ossature de notre réflexion :**

- i. mettre en lumière les déterminants et l'importance de l'accompagnement des dispositifs publics à la création et au financement des micro-entreprises,
- ii. examinerle rôle des banques dans le processus de développement des PME,
- iii. étudier la rentabilité et la compétitivité des projets réalisés par les jeunes entrepreneurs à l'aide des dispositifs ANSEJ et CNAC,
- iv. tenter d'approcher le phénomène du non remboursement des crédits accordés par la banque.

## Méthodologie

Sur le plan méthodologique, notre travail reposera sur quatre types d'investigations :

- un travail portant sur les dispositifs ANSEJ et CNAC (aspects généraux et activités dans la wilaya de Tizi-Ouzou à travers des enquêtes-bureau) ;
- un travail portant sur les banques (aspects généraux et pratiques en relation avec les dispositifsà travers des enquêtes-bureau) ;
- une enquête auprès de micro entrepreneurs pour appréhender les questions de la rentabilité des projets et du non remboursement.

# Introduction générale

---

## **Plan de la réflexion**

Pour mener à bien notre recherche, nous avons organisé notre travail en deux chapitres :

- le premier chapitre traite des dispositifs publics de soutien à la création de micro-entreprises ;
- le second chapitre porte sur le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises

## **Introduction**

La micro entreprise est considérée comme un créneau de création de la richesse qui contribue de l'économie locale ; elle est une solution envisagée pour remédier au problème de chômage.

A cet effet l'Etat a vu l'utilité de soutenir les jeunes promoteurs ayant la volonté de se forger un chemin dans la vie et créer leurs propres entreprises dans le cadre de ces dispositifs publics qui offrent l'aide et le financement aux jeunes promoteurs.

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser, en section 1, à certains de ces organismes tel-que : l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) ; la section 2, sera consacrée à la démarche de création de micro-entreprises à l'aide du soutien des dispositifs publics ; dans la section 3, nous donnerons quelques indications sur La création de micro-entreprise dans la wilaya du Tizi-Ouzou.

### **Section 01. Présentation générale des dispositifs ANSEJ et CNAC**

#### **1.1. L'Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)**

##### **1.1.1. La mise en place de l'agence (historique)**

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes sous l'abréviation « ANSEJ » a été créée par l'ordonnance N° 96-14 du 24 juin 1996 ; placée sous l'autorité du chef du gouvernement, c'est un organisme à caractère spécifique régi par les dispositions du décret exécutif N°96-296 du 08 Septembre 1996 ; elle est mise en œuvre en mai 1997 et chargée de l'encouragement du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs âgés de 19 à 35ans porteurs de projets de création d'entreprise.

L'agence est dotée de la personnalité morale et de l'autorité financière ce qui n'empêche pas que le suivi opérationnel de l'ensemble des activités soit exercé par le ministre chargé de l'emploi.

L'ANSEJ se charge de réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite des projets notamment la viabilité, la rentabilité et les garanties susceptibles de mettre en confiance

l'organisme bancaire chargé de financer; elle offre aux jeunes promoteurs des avantages fiscaux et parafiscaux conformément à la législation et la réglementation<sup>1</sup>.

### 1.1.2. Définition de l'ANSEJ <sup>2</sup>

L'Agence Nation de Soutien à l'Emploi des Jeunes est une institution à caractère public, placée sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

L'ANSEJ met en œuvre un dispositif fondé sur une approche économique visant l'accompagnement des jeunes chômeurs pour la création et l'extension de micro-entreprises de production de biens et de services.

Elle développe des actions de promotion de l'esprit entrepreneurial et accorde des aides financières et avantages fiscaux durant toutes les étapes de l'accompagnement.

Dans ce cadre, l'ANSEJ agit en coordination avec les banques publiques et tous les acteurs sur le plan national et local.

Autrement dit, l'ANEJ est une institution publique qui aide à la création et au développement de projets pour les jeunes promoteurs activant dans la production de biens et services, dont l'âge ne dépasse pas les 40 ans et dont le montant d'investissement est inférieur ou égale à 10 millions de dinars<sup>3</sup>.

### 1.1.3. Les missions de l'ANSEJ<sup>4</sup>

L'agence a pour missions, en relation avec les institutions et organismes concernés :

- ✓ De soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissements ;
- ✓ De gérer, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi ;
- ✓ De notifier aux jeunes promoteurs dont les projets sont éligibles aux crédits des banques et établissements financiers, les différentes aides du fond national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus ;
- ✓ D'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistants,

---

<sup>1</sup> HAMIDOUCHE. N, RAHMOUNI. R, « le financement bancaire des micros entreprise dans le cadre des dispositifs ANSEJ, ANGEM, CNAC », Mémoire master option Monnaie, Banque & Environnement International, Université Abderrahmane MIRA – Bejaia.

<sup>2</sup> [www.ansj.org.dz](http://www.ansj.org.dz).

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Journal officiel de la république algérienne N°52 27 RabieEthani, 1417,11 septembre 1996, chapitre I, page (29,30).

en cas de besoin, au prêt des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements.

- ✓ D'encourager toute autres formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes, à travers notamment, des programmes de formation-emploi et de pré-embauche
- A ce titre l'agence, est chargée notamment :
  - De mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économique, technique, législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités.
  - De créer une banque de projet économiquement et socialement utile ;
  - De conseiller et d'assiste les jeunes promoteurs dans le processus de montage financier et de mobilisation de crédits ;
  - D'entretenir des relations continues avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement et du suivi de la réalisation et l'exploitation des projets ;
  - De passer des conventions avec tout organisme, entreprise ou institution administrative publique ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence, des programmes de formation-emploi et/ou de pré-embauche de jeunes auprès d'employeurs publics ou privé ;
- Pour mener à bien sa mission, l'agence peut :
  - ❖ Faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés et pour les comptes des jeunes promoteurs d'investissement, des études de faisabilité ;
  - ❖ Faire réaliser par des structures spécialisées des nomenclatures type d'équipements ;
  - ❖ Organiser sur la base de programmes spécifiques établis avec les structures de formation, des stages d'initiation, de recyclage et de formation aux techniques de gestion et de management en direction des jeunes promoteurs ;
  - ❖ Faire appel à des experts chargés de l'étude et du traitement des projets ;
  - ❖ Mettre en œuvre toute mesure de nature à permettre la mobilisation et l'utilisation, dans les délais impartis de ressources extérieures destinées au financement de la création d'activités en faveur des jeunes, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

#### **1.1.4. Les objectifs du dispositif ANSEJ**

L'ANSEJ constitue une des solutions appropriées au traitement de la question du chômage par l'État à travers la fixation de deux finalités principales : la création d'entreprises et l'emploi des jeunes. Cela correspond à plusieurs objectifs et mécanismes :

- Favoriser la création d'activités des biens services par de jeunes promoteurs (à l'exclusion des activités commerciales)
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes<sup>5</sup>.
- La réinsertion des jeunes dans la vie économique et sociale du pays ;
- La réhabilitation des institutions financières dans leurs missions originales et classiques d'intermédiation financière d'évaluation des risques et de prise de décision quant au financement des projets<sup>6</sup> ;
- Assurer les conditions nécessaires pour la création de micro-entreprises.
- Création d'activité et de richesse.
- Création d'emplois durables.
- Assurer la pérennité des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif.
- Développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes.

Le projet d'entreprise peut porter soit sur la création d'une entreprise nouvelle soit sur l'extension d'activité à partir d'une entreprise existante.

Il y a lieu de souligner que les pouvoirs publics ont décidé de réserver à hauteur de 20% de la commande publique au profit des micro-entreprises.

Le dispositif ANSEJ propose un large éventail de prestations aux porteurs de projets qui s'y inscrivent<sup>7</sup>.

#### **1.1.5. Le promoteur remplissant les conditions cumulatives**

Bénéficie de l'aide du fond national de soutien à l'emploi des jeunes,

Le promoteur remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Etre chômeur ;
- Le porteur du projet doit avoir une formation avant le début de la phase de réalisation

---

<sup>5</sup>MANAA. L, SAIT.M, « L'efficacité des dispositifs publics (ANSEJ, CNAC et ANGEM) dans la création des PME en Algérie »Mémoire de master, option, Monnaie, Banques et environnement international, Université Abderrahmane Mira-Bejaia.

<sup>6</sup> HAMIDOUCHE. N, RAHMOUNI. R « le financement bancaire des micros entreprises dans le cadre des dispositifs ANSEJ, ANGEM et CANS », Mémoire de master, option, Monnaie, Banque et Environnement International, Université Abderrahmane MIRA – Bejaia.

<sup>7</sup>MESSAOUDENE.S MESSAOUDI.K, « le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi et la réduction de chômage », Mémoire de master, option ; sociologie de travail et gestion des ressources humaines, Université Abderrahmane Mira-Bejaia.

- Mobiliser un apport personnel pour le financement de son projet<sup>8</sup>.
- Etre inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi comme demandeur d'emploi.
  
- Etre âgé de 19 à 35 ans. Lorsque l'investissement génère au moins trois(3) emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise) l'âge limite du gérant de l'entreprise créées pourra être portée à quarante ans.
- Etre titulaire d'une qualification professionnelle et/ou procéder un savoir-faire reconnu,
- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propre d'un niveau correspondant au seuil minimum déterminé par l'article 3 ci-dessous,
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide visée à l'article 8 du décret exécutif N°96-296 du 08 Septembre 1996<sup>9</sup>.

L'article 3 précise le seuil minimum de fond propre dépend du montant de l'investissement projeté. Il est fixé selon les niveaux suivants<sup>10</sup> :

**Niveau 1** : 5% du montant global de l'investissement si celui-ci est inférieur ou égal à un(1) million de dinars algériens ;

**Niveau 2** : 10% du montant global de l'investissement si celui-ci est supérieure à un(1) millions de dinars algérien et inférieur ou égal à deux(2) millions de dinars algérien ;

**Niveau 3** : 15% du montant global de l'investissement si celui-ci est supérieur à deux(2) millions de dinars algériens et inférieur ou égal à trois(3) millions de dinars algériens ;

**Niveau 4** : 20% du montant global de l'investissement si celui-ci est supérieur à trois(3) millions de dinars algériens et inférieur ou égal à quatre(4) millions de dinars algériens ;

Art.8. En vue d'améliorer la solvabilité du candidat à l'accès au soutien à l'emploi des jeunes, le promoteur remplissant les conditions d'éligibilité prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus, bénéficie de l'aide prévue par les dispositions du présent décret<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup>[http://www.elmouwatin.dz/?Dispositif\\_Creation-ANJEF](http://www.elmouwatin.dz/?Dispositif_Creation-ANJEF).

<sup>9</sup>Article 2, chapitre 1, des conditions d'éligibilité page, 33.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Article 8, chapitre 2, « de l'aide accordée aux jeunes promoteurs », page, 34.

### 1.1.6. Les partenaires de l'ANSEJ

L'ANSEJ dispose de deux (2) partenaires : le FCMDRC et les banques.

#### 1.1.6.1. Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits (FCMGRC)

Le fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques ANSEJ joue le rôle d'une assurance des crédits accordés par les banques aux micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif l'ANSEJ

- **La gestion et le fonctionnement du fonds de garantie**
- La garantie du fonds complète celles déjà fournies par le promoteur aux établissements de crédits :
  - Le nantissement des équipements au premier rang au profit de la banque et au deuxième rang au profit de l'ANSEJ.
  - L'assurance multirisque subrogée au profit de la banque en premier rang et au deuxième rang au profit de l'ANSEJ.
  - Le gage du matériel roulant pour la banque<sup>12</sup>.

#### 1.1.6.2 Les banques

Les institutions financières ont fait part, chacune en ce qui la concerne, des activités éligibles au crédit bancaire conformément à leurs politiques générales du financement :

- **Banque d'agriculture et de développement rural (BADR)** : toutes les activités ;
- **Banque de développement local (BDL)** : toutes les activités à l'exception de l'agriculture ;
- **Banque extérieure d'Algérie (BEA)** : toutes les activités à l'exception de l'import-export ;
- **Banque nationale d'Algérie (BNA)** : toutes les activités sous réserve de confirmation ;
- **Crédit populaire d'Algérie (CPA)** : toutes les activités à l'exception de l'agriculture et de la pêche<sup>13</sup>.

### 1.1.7. Les ressources et les dépenses du dispositif ANSEJ

#### 1.1.7.1. En ressource

Les ressources de l'agence comprennent dans le cadre des dispositifs de l'article 16 de la loi de finance complémentaire pour 1996 :

---

<sup>12</sup>[www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz).

<sup>13</sup>MANAA. L, SAIT. M, « L'efficacité des dispositifs publics (ANSEJ, CNAC et ANGEM) dans la création des PME en Algérie », Mémoire de master, option, Monnaie, Banques et environnement international, Université Abderrahmane Mira-Bejaia.

- ✓ Les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes ;
- ✓ Le produit de placements éventuels des fonds ;
- ✓ Les dons et legs ;
- ✓ Les contributions éventuelles d'organismes nationaux et internationaux, après autorisation des autorités concernées ;
- ✓ Tous produits divers liés à ses activités<sup>14</sup>.

#### **1.1.7.2. En dépense**

Les dépenses de l'agence comprennent :

- ✓ Les dépenses d'immobilisation ;
- ✓ Les dépenses de fonctionnement et d'entretien ;
- ✓ Les dépenses nécessaires liées à son objet et à la réalisation de ses missions<sup>15</sup>.
- Les états prévisionnels des ressources et des dépenses inhérentes aux actions de soutiens à l'emploi des jeunes sont établies et présentées de façons distinctes par rapport à ceux liés aux ressources et dépenses de fonctionnements et d'équipement de l'agence<sup>16</sup>.

#### **1.1.8. L'orientation, la gestion et le fonctionnement de l'ANSEJ**

L'agence est administrée par un conseil d'orientation. Elle est dirigée par un directeur général. Elle dotée d'un comité de surveillance<sup>17</sup>.

##### **1.1.8.1. Le conseil d'orientation**

Le conseil d'orientation est composé des membres suivants ;

- ❖ Du représentant du ministère chargé de l'emploi ;
- ❖ Du représentant du ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement ;
- ❖ De deux (2) représentants du ministère chargé des finances ;
- ❖ Du représentant du ministère chargé des affaires étrangères ;
- ❖ Du représentant du ministère chargé de l'agriculture et de la pêche ;
- ❖ Du représentant du ministère chargé de la jeunesse ;
- ❖ Du représentant du ministère chargé de la planification ;
- ❖ Du représentant du conseil supérieur de la jeunesse ;
- ❖ Du représentant de la chambre algérienne du commerce et de l'industrie ou de son représentant ;

---

<sup>14</sup> Article 27, JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52.

<sup>15</sup> Article 28, Ibid.

<sup>16</sup> Article 29, Ibid.

<sup>17</sup> Article 7, Ibid.

- ❖ Du directeur général de l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements (APSI), ou de son représentant ;
  - ❖ Du représentant de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers, ou de son représentant ;
  - ❖ Du président de la chambre nationale de l'agriculture, ou de son représentant ;
  - ❖ Du représentant de l'association des banques et établissements financiers, ou de son représentant ;
  - ❖ Du responsable du fonds de caution mutuelle des activités industrielles, commerciales et artisanales, ou de son représentant ;
  - ❖ Du deux représentants d'associations de jeunes à caractère national dont le but s'apparente à celui de l'agence ;
  - ❖ Le secrétaire du conseil d'orientation est assuré par le directeur général de l'agence.
- Les membres du conseil d'orientation sont désignés par arrêté du ministre chargé de l'emploi sur proposition des autorités dont ils relèvent, pour une période de trois (3) ans, renouvelable<sup>18</sup>.

#### **1.1.8.2. Du directeur général**

Le directeur général de l'agence est nommé par décret exécutif sur proposition du ministre chargé de l'emploi. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes<sup>19</sup>.

#### **1.1.8.3. Le comité de surveillance**

Le comité de surveillance de l'agence est composé de trois (3) membres désignés par le conseil d'orientation.

Le comité de surveillance désigne son président parmi ses membres pour la durée de son mandat<sup>20</sup>.

Le comité de surveillance est chargé d'exercer pour le compte du conseil d'orientation le contrôle à *posteriori* de la mise en œuvre de ses décisions<sup>21</sup>.

#### **1.1.9. Les types de financement de ce dispositif<sup>22</sup>**

Les financements des projets de réalisations de micro-entreprises accordés par l'ANSEJ sont de deux types : le financement triangulaire et le financement mixte.

---

<sup>18</sup> Article 10, *journal officiel de la république algérienne* N° 52.

<sup>19</sup> Article 21, *journal officiel de la république algérienne* N° 52.

<sup>20</sup> Article 23, Ibid.

<sup>21</sup> Article 24, Ibid.

<sup>22</sup> Document interne de l'ANSEJ.

### 1.1.9.1. Le financement triangulaire

Le financement triangulaire est un financement dit (tripartite) qui engage le promoteur, la banque et l'ANSEJ, ce type de financement est constitué comme suit :

- L'apport personnel des jeunes promoteurs.
- Le prêt non rémunéré de l'ANSEJ (PNR).
- Le crédit bancaire dont les intérêts sont bonifiés à 100% et qui est garanti par le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/ Crédits Jeunes Promoteurs.

#### A. La structure financière du financement triangulaire

**Tableau N°01: niveau 1**

Montant de l'investissement	Prêt rémunéré(ANSEJ)	Apport Personnel	Crédit bancaire
Jusqu'à 5.000.0000 DA	29%	1%	70%

Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

**Tableau N°02 : niveau 2**

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport Personnel	Crédit bancaire
De 5.000.001DA à 10.000.000 DA	28%	2%	70%

Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

### 1.1.9.2. Le financement mixte

Le montage financier dans la formule de financement mixte est constitué de :

- l'apport personnel du jeune promoteur
- Un prêt non rémunéré de l'ANSEJ (PNR)

#### A. La structure financière du financement mixte

**Tableau N°03 : niveau 1**

Montant de l'investissement	Prêt non rémunéré (ANSEJ)	Apport personnel
Jusqu'à 5.000.000 DA	29%	71%

Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

**Tableau N°04 : niveau 2**

<b>Montant d'investissement</b>	<b>Prêt non rémunéré (ANSEJ)</b>	<b>Apport Personnel</b>
<b>De 5.000.001 DA à 10.000.000 DA</b>	<b>28%</b>	<b>72%</b>

Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

### 1.1.10. Les aides accordées par l'ANSEJ (phase de réalisation et phase d'exploitation)<sup>23</sup>

La micro-entreprise bénéficie des avantages fiscaux suivants :

➤ Phase de réalisation :

- Application du taux d'intérêt de 5% en matière de droits de douane pour les biens d'équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux sur les acquisitions immobilières.
- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro-entreprises.

➤ Phase exploitation :

- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions ; (pour une période de trois (03) ans ou six (06) ans pour les hauts plateaux et zones spécifiques, et dix (10) ans pour le sud)
- Exonération de la caution de bonne exécution pour les artisans et micro-entreprises lorsqu'ils interviennent dans la restauration des biens culturels.
- Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU), à compter de la date de sa mise en exploitation ; (Pour une période de trois (03) ans à partir du démarrage de l'activité, ou six (06) ans pour les zones spécifiques, et (10) ans pour les sud)

<sup>23</sup>[www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz).

- Prorogation de deux (02) années de la période d'exonération lorsque le promoteur s'engage à recruter au moins trois (03) employés pour une durée indéterminée.
- A la fin de la période d'exonération de l'impôt forfaitaire unique (IFU), la micro entreprise bénéficie d'un abattement fiscal de :
  - ❖ 70% durant la première année d'imposition
  - ❖ 50% durant la deuxième année d'imposition
  - ❖ 25% durant la troisième année d'imposition

## **1.2. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)**

### **1.2.1. Historique**

La caisse nationale d'assurance chômage prévu à l'article 30 du décret législatif n° 94-11 du 26 mai 1994, dénommée (la caisse), est désignée par abréviation CNAC, est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière<sup>24</sup>.

La caisse est placée sous la tutelle du ministre chargé de la sécurité sociale, son siège est fixé à Alger. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par décret exécutif.

La CNAC est un organisme de sécurité sociale, elle assure la protection contre la perte d'emploi.

Les missions de la CNAC, ont été élargies par la mise en place d'un dispositif suite au décret présidentiel n° 03-514 du 30 décembre, relatif au soutien de la création d'activité par les chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans<sup>25</sup>.

### **1.2.2. Les missions de la CNAC<sup>26</sup>**

La caisse a pour mission, dans le cadre des lois et règlements en vigueur :

- De tenir à jour le fichier des affiliés et d'assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du des cotisations destinées au financement des prestations de l'assurance chômage ;
- De gérer les prestations servies au titre du risque qu'elle couvre ;
- D'aider et de soutenir, en relation avec les services publics de l'emploi et les administrations de la commune et de la wilaya, la réinsertion dans la vie active des chômeurs régulièrement admis au bénéfice des prestations de l'assurance chômage ;

---

<sup>24</sup>Article 01, journal officiel de la république algérienne N°44.

<sup>25</sup> BEN YAOU.M, cours d'économie du travail, FSECG, 2014-2015.

<sup>26</sup> Article 04, ibid.

- D'organiser le contrôle prévu par la législation en vigueur en matière d'assurance chômage ;
- De constituer et de maintenir un fonds de réserve pour lui permettre de faire face en toute circonstance à ses obligations vis-à-vis des bénéficiaires.
- De verser pendant une durée déterminée des indemnités d'assurance chômage aux travailleurs ayant perdu leur emploi, suite à une compression d'effectifs ou une dissolution de l'entreprise
- Assister les chômeurs promoteurs âgés entre trente-cinq et cinquante ans, qui souhaitent créer leur propre activité.

### **1.2.3. Les objectifs de la CNAC<sup>27</sup>**

Ce dispositif a été créé dans le but de préserver les postes d'emplois, chargé de sa mise en œuvre, développe une démarche opérationnelle visant les objectifs suivants :

- Promouvoir l'esprit entrepreneurial ;
- Offrir des crédits adoptés à des conditions avantageuses.

### **1.2.4. Les conditions d'éligibilités du chômeur promoteur<sup>28</sup>**

La caisse nationale d'assurance chômage bénéficie tout chômeur remplissant les conditions suivantes :

- Etre âgé (e) de trente (30) à cinquante (50) ans ;
- Etre de nationalité algérienne ;
- Ne pas occuper un emploi rémunéré ou exercer une activité pour son propre compte au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
- Etre inscrit auprès des services de l'agence nationale de l'emploi (ANEM) comme demandeur d'emploi ou être allocataire de la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) ;
- Jouir d'une qualification professionnelle et / ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée ;
- Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes participer au financement de son projet ;
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

---

<sup>27</sup> MANAA.L, SAIT.M, Mémoire, « L'efficacité des dispositifs publics (ANSEJ, CNAC et ANGEM) dans la création des PME en Algérie » de master, option, Monnaie, Banques et environnement international, Université Abderrahmane Mira-Bejaia.

<sup>28</sup> Document interne du dispositif CNAC.

### **1.2.5. Pièces constitutives du dossier d'accès au dispositif**

#### **1.2.5.1. Dossier administratif**

Ce dossier constitue les éléments suivants :

- Un extrait de l'acte de naissance n°12 ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ;
- Un certificat de résidence ;
- Une photo d'identité ;
- Attestation d'inscription à l'ANEM, (pour les allocataires de la CNAC en cours de droit, une attestation perception d'indemnités d'assurance chômage leur sera délivrée par l'agence de Wilaya concernée) ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le chômeur (modèle CNAC) :
  - ✓ N'exerce aucune activité salariée. (un agent de la CNAC vérification l'authenticité de son non affiliation à une caisse de sécurité sociale) ;
  - ✓ N'exerce aucune activité pour son propre compte au moment de l'introduction de la demande d'aide ;
  - ✓ N'avoir pas déjà bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité ;
- S'engage à participer au financement de son projet. (apport personnel). Diplôme ou tous autres documents justifiant du niveau de qualification professionnelle en rapport avec l'activité projetée délivrée par tout organisme public ou privé (certificat de travail ou attestation de travail, attestation de formation) ;
- La fiche d'identification (modèle CNAC).

#### **1.2.5.2. Dossier financier**

- Le ou les facteurs pro-forma des équipements (en hors taxes) ;
- Le ou les devis d'assurances multirisques et/ ou tous risques des équipements en TTC ;
- Un devis d'aménagement et d'agencement des locaux (en hors taxes), s'il ya lieu.

### 1.2.6. Le mode et montage du financement du projet

Le montant global du projet ne saurait dépasser les 10 millions de DA, son financement est triangulaire :

- Un apport en numéraire du chômeur promoteur ;
- Un prêt non rémunéré (sans intérêts) consenti par la CNAC ;
- Un crédit accordé par la banque bonifiée à 100%.

Le mode de financement est triangulaire et se présente selon deux (2) niveaux :

**Tableau N°05 : niveau 1**

Inférieur ou égal à 5 millions de DA	Apport Personnel	Prêt non rémunéré CNAC	Banque
	1%	29%	70%

Source : Réalisé d'après les données de CNAC 2017.

**Tableau N°06: niveau 2**

Supérieur à 5 millions de DA et inférieur ou égal à 10 millions de DA	Apport Personnel	Prêt non rémunéré	Banque
	2%	28%	70%

Source : Réalisé d'après les données de CNAC 2017.

### 1.2.7. Montage de projet du promoteur<sup>29</sup>

Les services spécialisés de la direction régionale accompagnant le promoteur, dans l'ensemble des tâches de montage de son projet :

- Evaluer de ses capacités entrepreneuriales ;
- Information sur les étapes de création d'une entreprise ;
- Définition plus précise de son idée de projet ;
- Elaboration de l'étude de marché et de l'étude technique-économique.

Le projet finalisé est ensuite soumis à un « comité de sélection et de validation et de financement »(CSVF).

### 1.2.8. Composition et attribution de CSVF

Le comité de sélection et de validation, est composé des autorités et responsable suivants :

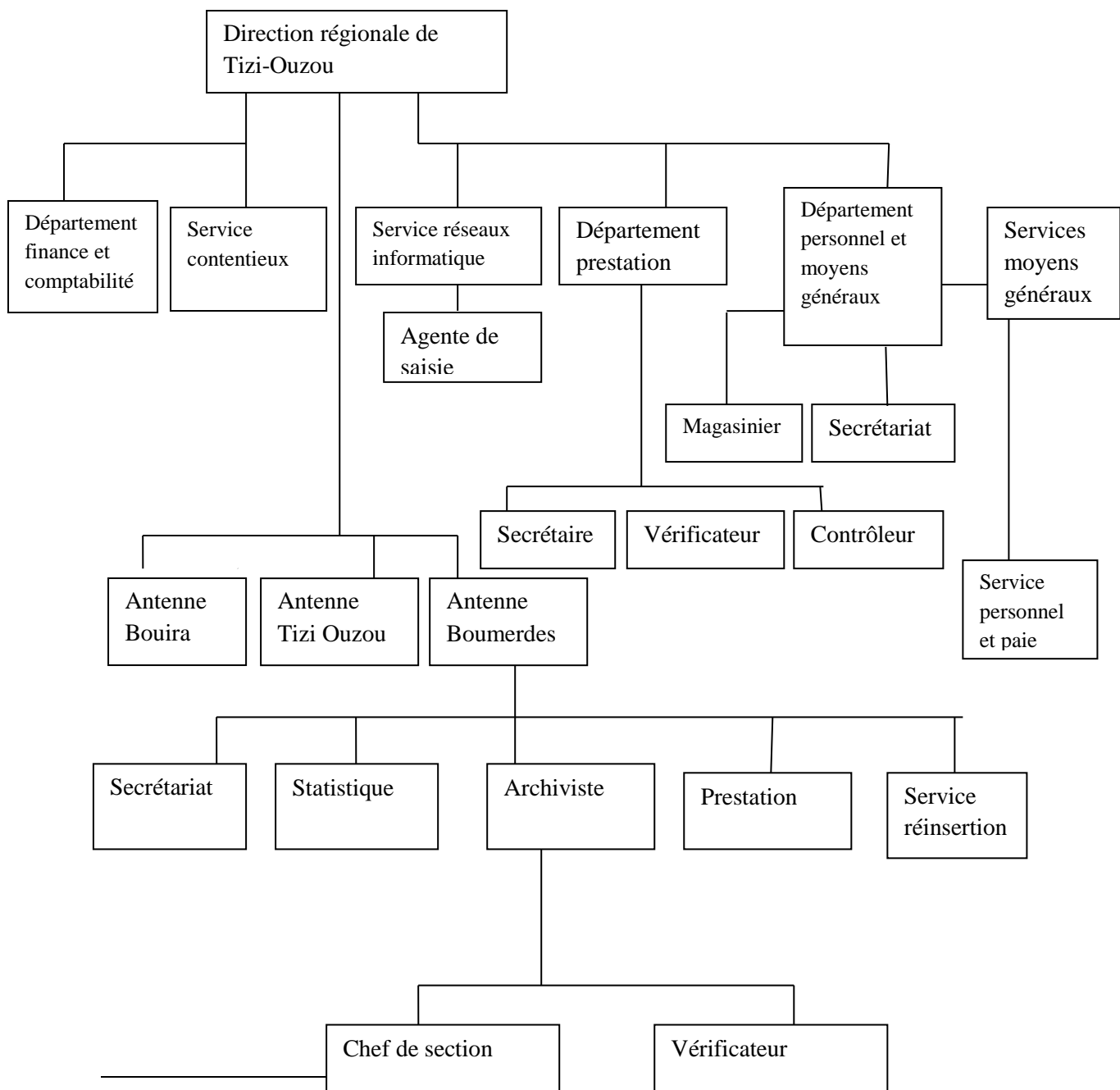
<sup>29</sup>BEN YAOU.M, cours d'économie du travail, FSECG, 2014-2015.

- Représentant (s) des banques concernées ;
- Représentant (s) des chambres professionnelles concernées.
- Représentant (s) des services financiers de la CNAC.
- Conseiller- animateur de la CNAC chargés d'accompagnement le ou les chômeurs promoteur (s).

### 1.2.9. L'organisation interne de la CNAC (antennes Tizi-Ouzou)<sup>30</sup>

D'après l'organisation interne de la CNAC, nous nous proposons le schéma qui explique la CNAC régionale de Tizi-Ouzou :

**Figure N°01** : organisation de la direction régionale de Tizi-Ouzou



<sup>30</sup> BEN YAOU.M, cours d'économie du travail, FSECG, 2014-2015.

Source : Cours de Mr. BEN YAOU « Economie du travail », UMMTO, FSECG, 2015.

### 1.2.10. Avantages fiscaux

- Au titre de la réalisation
  - Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour les acquisitions immobilières effectives dans le cadre de la création d'une activité industrielle ;
  - Exonération des droits en matière d'enregistrement pour les actes constitutifs de société.
- Au titre de l'exploitation
  - Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de constructions pour une période de trois (3) ans, six ans (6) ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de sa mise en exploitation ;
  - Exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU), pour une période de trois (03) ans, six (06) ans ou dix (10) ans selon l'implantation du projet, à compter de sa date de mise en exploitation ;
  - Un abattement sur l'impôt forfaitaire unique à l'issue de la période d'exonération, pendant les trois premières années d'imposition.

## Section 02. La création de micro-entreprises à l'aide du soutien public en Algérie.

### 2.1. La notion de micro entreprise.

#### 2.1.1. Définition de la PME en Algérie

En Algérie, la PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de biens et/ou de services employant une (1) à (250) personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 500 millions de Dinars, et qui respecte les critères d'indépendance.<sup>31</sup>

- **La moyenne entreprise<sup>32</sup>**

---

<sup>31</sup>Article 5 du code de commerce.

<sup>32</sup> Art 8 du journal officiel de la république algérienne n°02, 11 janvier 2017, page 5.

« Est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaire annuel est compris entre 400 millions de dinars et 04 milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel est compris entre 200 millions de dinars et un (1) milliards de dinars algériens ».

▪ **La petite entreprise**<sup>33</sup>

« Est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions de dinars où dont le total du bilan annuel n'excède pas 200 millions de dinars algériens ».

▪ **La très petite entreprise (TPE) ou micro entreprise**<sup>34</sup>

« Est définie comme une personne employant de un (1) à 9 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 40 millions de dinars, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 20 millions de dinars algériens ».

**Tableau N°07:**les catégories des PME

Entreprise	Effectifs	Chiffre d'affaire (D.A)	Total de bilan (D.A)
Micro entreprise	1-9	<40 million	<20 million
Petit entreprise	10-49	<400 million	<200 million
Moyenne entreprise	50-250	400 million-4 milliard	200 million- 1 milliard

Source : d'après la loi n 2017-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de PME

### 2.1.2. Les typologies des PME

Du point de vue économique, les entreprises peuvent être classées selon leur taille, la nature de leur activité, ainsi que par leur secteur économique.

<sup>33</sup> Art 9 du journal officiel de la république algérienne n°02, 11 janvier 2017, page 5.

<sup>34</sup> Art 10 du journal officiel de la république algérienne n°02, 11 janvier 2017, page 5.

### **2.1.2.1. Selon la forme juridique**

#### **2.1.2.1.1. Les entreprises à risque limité**

➤ **Société à responsabilité limitée (SARL)**

La société à responsabilité limitée SARL est constituée par plusieurs personnes dont le nombre ne peut dépasser 20 et qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Elle a été instituée afin de permettre aux petites entrepreneures de limiter leur perte éventuelle aux capitaux investis dans leur entreprise. La relation entre associés est basée sur la confiance (« l'intuitu- personae ») ; elle se distingue sur ce point de la société anonyme.

La SARL est gérée par une ou plusieurs personnes physiques. Les gérants peuvent être choisis en dehors des associés. Ils sont nommés par les associés.

Le capital social de la SARL ne peut être inférieur à 100.000 DA, il est divisé en parts sociales d'égale valeur nominale de 1.000DA au moins.<sup>35</sup>

➤ **Les entreprises à un seul « associé »**

Lorsque la société à responsabilité limitée ne comporte qu'une seule personne en tant « qu'associé unique », celle-ci est dénommée « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée » (EURL).

➤ **La société par action (SPA) et la société à commandite par action (SCPA)**

La SPA est une société dite anonyme dont les associés ne sont pas liés par « l'intuitu-personae » mais par leurs apports en capital (subdivisé en actions. La société en commandite par action est une société hybride, elle est constituée entre un ou plusieurs commandités et des commanditaires, le nombre des associés commanditaires ne peut être inférieur à trois (3). Le minimum de capital social pour sa constitution est de cinq millions (5.000.000) de dinars en

---

<sup>35</sup> MAKHLOUF. F, « comptabilité des sociétés selon SCF », éd revue et corrigée, 2011, page 22.

cas d'appel public à l'épargne et de un million (1.000.000) de dinars s'il n'est pas fait appel public à l'épargne. Elle peut être gérée par un ou plusieurs gérants.<sup>36</sup>

### **2.1.2.1.2. Les entreprises à risque illimité**

#### **➤ Les entreprises individuelles (EI)**

L'entreprise individuelle (également appelée entreprise en nom propre) Est la structure la plus simple juridiquement pour exercer une activité. Entreprise individuelle, lorsque la personne physique exerce directement une activité économique, en son nom et pour son propre compte cette personne est l'unique responsable de ses biens en cas de faillite et c'est également le seul bénéficiaire des gains réalisés par l'entreprise. Ces entreprises sont plus nombreuses dans le commerce de détail, les professions libérales (médecin, pharmacie, avocat...).

#### **➤ Les sociétés en nom collectif (SNC)<sup>37</sup>**

La SNC est une société de personnes, elle est général une entreprise familiale. Le nombre minimum d'associés est deux (2) et il n'y a pas de minimum de capital social exigé, ce dernier divisé en part sociales. Les relations entre les associés sont fondées sur la confiance mutuelle qu'ils s'accordent. Les associés n'ont pas le choix de céder leurs parts sociales et à la mort d'un associé, la société meurt aussi. Le patrimoine des associés s'identifie avec le patrimoine de l'entreprise. L'immatriculation au registre du commerce confère à l'entreprise la personnalité morale et à tous les associés la qualité de commerçants et tous les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes de la société.

#### **➤ Les sociétés en commandité simple (SCS)**

La société en commandité simple est une société commerciale de nature hybride dont les Associés sont divisés en deux groupe : les commandités d'une part et les commanditaires de l'autre part. Les premiers participent activement à la gestion de la société, gère l'entreprise, ils sont responsables de façons illimité sur l'ensemble de ses biens ; tandis que les seconds cherchent principalement à investir dans celle-ci sans participer dans sa gestion ; apport tout ou partie du capital. Ils reçoivent des parts sur les résultats en fonctions de ses apports. En cas

---

<sup>36</sup> Article.715 du code du commerce.

<sup>37</sup> Article 551 du code du commerce.

de faillite, ils ne sont pas responsables que dans la limite de ce qu'ils ont apporté. Ils ne gèrent pas l'entreprise mais ils exercent un contrôle financier.

➤ **Les sociétés civiles (SC)**

Une société civile est une société non commerciale que l'on retrouve essentiellement dans les domaines de l'agriculture, de l'immobilier, des professions libérales et des activités intellectuelles. La société civile se caractérise par le fait que les associés sont indéfiniment responsables sur l'ensemble de leur patrimoine personnel contrairement à la plupart des sociétés commerciales pour lesquelles il y a une séparation stricte du patrimoine.

**2.1.2.2. Selon la nature de l'activité<sup>38</sup>**

Lors de la création d'une entreprise, le porteur de projet doit déterminer avec précision la nature de son activité, car celle-ci est déterminante en matière de formalité, de fiscalité, de gestion de l'entreprise, de statut social du dirigeant etc. l'activité d'une entreprise peut être commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou libérale ;

- **Les activités agricoles** : ce sont des activités dans les quelles le facteur naturel est prédominant.
- **Les entreprises industrielles** : effectuent des opérations de transformations de la matière première en produits finis.
- **Les entreprises commerciales** : réalisent les opérations de distribution des biens et assurent la fonction de grossiste (c'est-à-dire l'achat en grande quantité directement chez le fabricant et la vente en grande quantité au revendeur) ou de semi-grossistes (stade intermédiaire entre le grossiste et le détaillant) ou de détaillant qui vendent directement au consommateur.
- **Les entreprises de prestations de service** : fournissent deux types de services :
  - ❖ Service de production vendue à d'autres entreprises : société d'étude, agence de publicité...
  - ❖ Service de consommation : entreprises rendant des services aux consommateurs (transport, restaurants, location...)

---

<sup>38</sup>[www.tifawt.com](http://www.tifawt.com) . (Consulté le 27/7/2018).

- **Les entreprises financières** : réalisent des opérations financières à savoir : la création, la collecte, la transformation et la distribution des ressources monétaires et des ressources d'épargne. Elles sont constituées par les banques.

### 2.1.2.3. Selon le secteur d'activité

Désigne le classement des d'activités en trois catégories on distingue les entreprises primaires, secondaires, et tertiaires. Inventé par l'économiste australien Colin Clark, dans les années 1940. Il est indispensable au créateur de bien choisir le secteur d'activité qui lui permettra d'assurer le rendement et la valeur ajoutée de l'entreprise.

#### ❖ **Le secteur primaire**

Regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles et elles compriment trois sous catégories ;

- Les entreprises des produits pétrolières ou des hydrocarbures,
- Les entreprises agricoles d'élevages et de pêche exemple : les fermes, les plantations ;
- Les entreprises de production minières exemple : FERPHOS

#### ❖ **Le secteur secondaire**

Regroupe l'ensemble des activités liées à la transformation des matières premières issu du secteur primaire ; Il comprend des activités aussi variées que l'industrie du bois, l'électronique, industrie chimique.

#### ❖ **Le secteur tertiaire**

Regroupe l'ensemble des activités économique qui ne font pas partie des deux autres ; les entreprises tertiaires sont comme suit :

- Les entreprises de prestation de services marchands exemple : EMIPSS
- Les administrations ou entreprise de prestation de services non marchands
- Les entreprises de distribution

## 2.2. Les faiblesses de la PME et ses contraintes

### 2.2.1. Les faiblesses de la PME<sup>39</sup>

Les points faibles des PME sont liés à sa taille et à ses caractéristiques économiques, on peut résumer l'essentiel de ses faiblesses par ces points suivants :

- La taille de la PME est aussi un handicap. En effet, la PME est vulnérable de par son domaine d'activité. Si la PME est mono-productrice, une chute de la demande entraînera une baisse des revenus que la PME ne pourra pas compenser.
- La PME qui dépend d'un seul client, par exemple dans la grande distribution, ou d'un seul fournisseur s'expose à un risque économique très important.
- L'agressivité de l'environnement doit conduire la PME à mettre en place une "veille" pour maintenir sa position dans son secteur d'activité. Cette "veille" peut être coûteuse à la PME.
- La PME peut également rencontrer des problèmes de financement liés à son développement. En effet, les banques sont souvent réticentes à accorder des crédits.
- En cas d'évolution, la PME peut rencontrer des rigidités au changement. Dans une PME, les salariés ont des évolutions de carrière (verticales et horizontales) moins importantes que dans les grandes entreprises. Un changement pourrait les conduire à assumer des nouvelles fonctions pour lesquelles ils ne sont pas formés et ainsi modifier le climat social.
- La PME devra s'appuyer sur ses forces et limiter l'impact de ses faiblesses pour déterminer la stratégie la mieux adaptée à son activité et à sa position dans l'environnement économique.

### 2.2.2. Les contraintes de développement des PME en Algérie<sup>40</sup>

#### 2.2.2.1. Les contraintes liées au marché informel

L'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines ; financières et même techniques et /ou technologiques ;
- La fraude fiscale ;
- La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation ;

---

<sup>39</sup>MANAA.L, SAIT.M, « L'efficacité des dispositifs publics (ANSEJ, CNAC, ANGEM) dans la création des PME en Algérie », mémoire de master, option ; Monnaie, Banque et environnement international, université Abderrahmane mira, juin 2015.

<sup>40</sup>SI LEKHAL. K & KORICHI.Y & GABOUSSA. A : « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », N°4, 2013.

- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires.

#### **2.2.2.2. Les contraintes liées au marché de travail**

Ces contraintes peuvent être résumées dans les points suivants :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés... ;
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...);
- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing ;
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

#### **2.2.2.3. Les contraintes administratives et juridiques**

- Manque de transparence dans le traitement des dossiers ;
- La complexité des démarches administratives ;
- L'absence de structures d'accueil et d'encadrement.

#### **2.2.2.4. Les contraintes liées au financement**

Le rapport des actes des assises nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat (Janvier 2004) a synthétisé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suite :

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services ;

- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

### **2.3. Les séquences et normes de la construction de la micro entreprise**

Pour mieux comprendre la démarche que doit élaborer le futur investisseur pour la création d'une micro entreprise, nous avons pris les recommandations figurant dans les prospectus de l'ANSEJ comme démarche à suivre par tout promoteur (A quelques détails près et non significatifs, la CNAC recommande la même démarche).

#### **2.3.1. Les séquences de la construction de la micro entreprise au sein de l'ANSEJ**

##### **2.3.1.1. Démarche de la création d'une micro-entreprise**

Les politiques de l'ANSEJ sont l'ensemble des mesures et actions mises en place afin de donner aux jeunes une opportunité de réaliser leurs propres projets. La création d'entreprise comporte plusieurs étapes qu'on doit franchir avant l'accompagnement de l'ANSEJ.

Auparavant la mise en œuvre d'un bilan de personnalité de promoteur est nécessaire ; il se fait de la manière suivante :

Il faut connaître :

- ❖ Les points forts ;
- ❖ Les points faibles ;

**Et vérifier :**

- ❖ Votre envie d'entreprendre ;
- ❖ Vos compétences ;
- ❖ Vos moyens (temps, acceptation des contraintes) ;
- ❖ Vos appuis en termes humains et financiers.

Après que la volonté de créer une entreprise a été vérifiée, viennent les étapes nécessaires pour

La réussite de son projet :

### 2.3.1.2. La recherche d'idée

L'idée de projet se forme comme suit :

- ✓ L'observation des attitudes et des comportements des gens dans leur vie quotidienne ;  
La visite des salons et des foires ;
- ✓ Les discussions avec les fabricants et les utilisateurs des produits des services.

### 2.3.1.3. L'élaboration de projet

L'élaboration de projet passe par cinq grands volets :

#### ➤ **Le volet économique**

Il consiste tout d'abord à Définir le produit, après établir un plan de recueil des informations pour :

- Connaître la demande : ses caractéristique (âge, catégories socioprofessionnelles, le processus d'achat : qui achète, en quelle fréquence,)
- Connaître les concurrents : leurs forces et leurs faiblesses ;
- Déterminer les ventes prévisionnelles ;
- Définir une stratégie commerciale : en matière de prix, de distribution et de communication.

#### ➤ **Le Volet humain**

Ce volet fait référence à l'équipe de l'entreprise c'est-à-dire :

- le créateur ;
- les associés ;
- les salariés.

#### ➤ **Le volet technique**

Le choix du matériel doit tenir compte :

- Des caractéristiques du produit ou service à réaliser ;
- Des quantités à produire ;

Il faut toujours Rechercher l'utilisation optimale du matériel, et surtout éviter la sous-utilisations ou la sur utilisation du matériel.

#### ➤ **Le volet financier**

Le volet financier permet de vérifier :

- La cohérence des besoins financiers et des possibilités de ressources ;
- La rentabilité du projet ;

Les résultats de l'étude financière permettent de décider :

- De réaliser le projet ;

- De reconsidérer les éléments commerciaux ou techniques ;
- Abandonner le projet.

➤ **Le volet juridique**

C'est le cadre légal de l'entreprise et qui a une implication sur le niveau d'engagement de ses propriétaires envers les partenaires.

**2.3.1.4. Le montage de l'entreprise**

Pour le montage de l'entreprise Le créateur doit établir un planning des tâches, bien articulées, de la réalisation de son projet.

**2.3.1.5. Le démarrage de l'activité**

Représente la phase concluante car l'entreprise va être confrontée à la réalité de l'environnement, Le créateur change de statut pour être chef d'entreprise.

Donc Pour réussir le démarrage, le créateur doit Mettre en place un système d'information qui renseigne sur l'évolution de l'entreprise. Et doit aussi Analyse et corrige à temps les écarts éventuels.

**2.3.2. Constitution de dossier**

La création d'une micro-entreprise nécessite la fourniture de deux dossier d'une part un pour l'ANSEJ et d'autre part un pour la banque.

**2.3.2.1. Démarche à effectuer auprès de l'ANSEJ**

Après avoir les jeunes promoteurs complètent leur dossier de demande d'octroi de crédit de l'ENSEJ, ils sont appelés a suivre les démarches suivantes :

**2.3.2.1.1. La naissance de l'idée et la recherche d'information**

Tout projet de création d'une entreprise commence par une idée, qui n'a pas de réalité concrète. Il s'agit rarement d'une inspiration, mais souvent d'une intuition ou d'une volonté qui mature avec le temps.

Dans cette phase, le créateur recherche l'information et tente de clarifier ses objectifs et de tracer le vrai chemin. Après, cette idée se transforme en projet qui est l'objet d'une formalisation écrite.

**2.3.2.1.2. Dépôt du dossier**

Dans cette phase Le promoteur formera trois types de dossiers :

➤ **Dossier administratif :**

- ❖ Un extrait de l'acte de naissance n°13 portant le numéro d'acte de naissance.
- ❖ Une copie de la carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité.
- ❖ Une copie légalisée de la pièce justificative de la qualification (diplôme, certificat de travail..).
- ❖ Une fiche de résidence.
- ❖ Une photo.
- **Dossier financier :**
  - ❖ Une facture pro-forma des équipements (en hors taxe).
  - ❖ Une facture pro-forma d'assurance multirisque ou tous risques des équipements en TTC.
  - ❖ Un devis d'aménagement des locaux en hors taxe, s'il y a lieu.
- **Dossier à fournir pour la vérification de situation vis-à-vis de la CNAS et la CASNOS**
  - ❖ Deux extraits de naissance n°13 portant le numéro d'acte de naissance.
  - ❖ Un extrait de rôle.

Le dossier sera accompagné d'une demande d'octroi d'avantage.

**2.3.2.1.3. Etude du projet :** Cette étape se résume en :

- ❖ Dépôt du formulaire d'inscription,
- ❖ Elaboration du plan d'affaires (business plan) qui détient des informations sur l'activité, afin de dégager un chiffre d'affaire prévisionnel. Cette étude se résume en :
  - Nature de l'activité du projet : description de l'activité envisagée de façon précise, ainsi que la qualité des produits et services offerts à la clientèle.
  - Localisation du projet : justification du choix de l'endroit, surface du local dont il aura besoin. Dans ce point il existe des contraintes techniques. ex : largeur d'ouverture des portes.
  - Nombre des portes.
  - Nombre d'emplois à créer.
  - Etude du marché :
    - L'offre globale : ou l'on procède à une description du produit ou du service et comment s'intégrer et agir dans un milieu concurrentiel.
    - La demande globale et le marché potentiel : à travers l'identification de la clientèle et le dressage des profils des clients types.

- Marché du projet : qui précise l'état du marché ciblé (marché naissant ou en croissance, expansion, atteinte du stade de maturité) et la définition des objectifs à court et moyen terme
- Canaux de distribution : connaître les circuits de distribution utilisés pour les clients.
- Politique de promotion (communication) qui traite les moyens utilisés pour divulguer le produit et le budget consacré à cette entreprise.
- Etude technique : c'est processus de production pour déterminer le fond de roulement afin de savoir s'il ce dernier couvrira le cycle d'exploitation.
- Etude financière : ou l'on retrouve les documents comptables ci-après :
  - Le bilan d'ouverture
  - Le bilan prévisionnel
  - Le TCR
  - Le tableau d'amortissement du crédit bancaire, la structure d'investissement et de financement.
  - Calcul du fond de garantie : 0.35% du montant du reste à rembourser

#### **2.3.2.1.4. Présentation du projet au comité de sélection, de validation et financement(CSVF)**

Le CSVF est chargé d'examiner les projets, émettre un avis sur la pertinence, la viabilité et le financement des projets ainsi de les valider.il est composé des membres suivant :

- Un représentant du wali
- Un représentant de direction de l'emploi
- Un représentant du CNRC
- Un représentant de la direction des impôts
- Chef d'agence de l'emploi de wilaya
- Les représentants des banques
- Un représentant de la chambre professionnelle concerné
- Un conseiller accompagnateur de l'ANSEJ

La présidence de comité est assurée par le directeur d'antenne.

#### **✓ Le rôle du CSVF**

Il est chargé

- D'examiner les projets présentés
- D'émettre un avis sur la pertinence, la viabilité et financement des projets.

✓ **Avis du CSVF**

A l'issue de la présentation, les membres du comité vont se prononcer sur l'éligibilité du projet à savoir :

- ✓ Validation qui sera exprimé par la délivrance d'une attestation 'éligibilité,
- ✓ Rejet qui sera sanctionné par la notification de rejet.

**2.3.2.1.5. Etablissements des attestations**

➤ **Attestation d'éligibilité**

Cette attestation est établie par les services de l'ANSEJ et délivrée aux promoteurs remplissant les conditions d'éligibilité du projet relative à l'âge, la qualification et statut de chômeur ainsi l'éligibilité du projet prononcé par l'avis du CSVF.

➤ **Nombre d'exemplaire : 03**

- **Attestation de rejet** : Elle est délivrée aux promoteurs dont leur projet est rejeté par motif au niveau du CSVF, ces derniers ils ont le droit d'introduire un recours à la commission nationale après un deuxième rejet.

Délais d'introduction des recours est de 15 jours.

**2.3.2.1.6. Formation du promoteur**

La formation joue un rôle accru en matière de suivi et d'accompagnement des porteurs de projet dans la création et l'extension de leur micro-entreprise.

La réussite et la croissance d'une entreprise dépendent de la capacité de gestion de jeune promoteur.

Il est apparu que les jeunes entrepreneurs ayant suivi une formation professionnelle se distinguent par un taux de réussite très élevé. Ainsi, il ressort que la formation professionnelle participe à la réussite de l'entreprise.

Elle s'articule autour des notions de bases sur la gestion des entreprises, le contenu de la formation il s'agit d'étudier le marketing (étude de marché), calcul de cout, comptabilité, planification financière (budget, gestion de trésorerie, analyse des charges et des produits), complétés par la fiscalité et les obligations.

**2.3.2.1.7. Accord bancaire (financement triangulaire)**

- ✓ Préparation du dossier
- ✓ Accompagnement auprès de la banque
- ✓ Notification d'accord bancaire.

**2.3.2.1.8. Création juridique de la micro-entreprise**

Une fois que le promoteur a eu l'attestation d'éligibilité procède à la création juridique, il s'agit d'établir toutes les formalités administratives qui comprennent :

- ✓ Registre de commerce, carte d'artisan, carte professionnelle d'agriculture ou l'agrément pour les professions libérales.
- ✓ Statut de l'entreprise pour la société
- ✓ Déclaration d'existence
- ✓ Autorisation d'exploitation
- ✓ Contrat de location
- ✓ Cachet de la micro-entreprise
- ✓ Adhésion au fond de garantie
- ✓ Contrat de visite de préfinancement

### **2.3.2.2. Démarche à effectuer auprès de la banque**

Le dossier à fournir auprès de la banque comprend une attestation d'éligibilité, ainsi que les documents suivants :

- ✓ Une demande manuscrite du crédit ;
  - ✓ L'étude techno-économique ;
  - ✓ Le devis des travaux à effectuer (aménagement et instabilité de local) ;
  - ✓ Les facteurs pro-forma pour les équipements et matériels à acquérir ;
  - ✓ Les bilans et les comptes d'exploitations prévisionnels sur la durée du crédit sollicité ;  
pour examiner et étudier les dossiers la banque peut prendre jusqu'à 3 mois pour une finalité d'accepter l'octroi du crédit.
- Une fois que le dossier accepté, la banque procède à l'ouverture d'un compte courant et elle exige du promoteur de verser son apport personnel, et compléter le dossier en présentant les copies du statut juridiques de la micro-entreprise et le registre de commerce et l'attestation de la position fiscale, puis le chef de l'antenne de l'ANSEJ procède à l'établissement de la décision d'octroyer les avantages et de céder le dossier à la direction de l'ANSEJ afin qu'il soit signée pour obtenir une décision d'octroyer l'avantage de la réalisation et de la liste du programme d'équipement.

Le jeune promoteur sera convoqué auprès de l'ANSEJ pour signer le cahier des charges, le tableau d'amortissement de PNR et des billets.

### Section 03. La création de micro-entreprise dans la wilaya du Tizi-Ouzou

Vue l'importance des petites et moyennes entreprises dans le processus de développement économique et social de pays, le gouvernement a mis en place des dispositifs afin de promouvoir l'entrepreneuriat et de réduire le chômage.

L'évolution et la croissance économique est concrétisée par la création de nombreux projets sollicités par des jeunes promoteurs qui s'adressent aux dispositifs publics de soutien à la création d'entreprises.

Afin d'évaluer la contribution de ces dispositifs au financement des micro-entreprises, nous avons opté pour leur étude descriptive et critique au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU sur la base des données obtenues auprès des agences ANSEJ et CNAC.

#### 3.1. Analyse statistique de l'activité de l'ANSEJ

Dans ce paragraphe, nous allons exposer les données collectées auprès de dispositif ANSEJ de Tizi-Ouzou, afin d'évaluer la contribution de cette agence à la création d'emploi.

##### 3.1.1. Nombre des dossiers déposés / année

Le tableau N°08, montre l'évolution du nombre de dossiers déposés au niveau de l'ANSEJ sur une période de six (6) ans.

**Tableau N°08** : nombre de dossiers déposés/année

Année	Nombre des dossiers déposés	Pourcentage des dossiers déposés (%)
2012	2724	26,65
2013	3037	29,71
2014	2820	27,59
2015	1116	10,91
2016	316	3,09
2017	207	2,02
<b>Total</b>	10 220	100

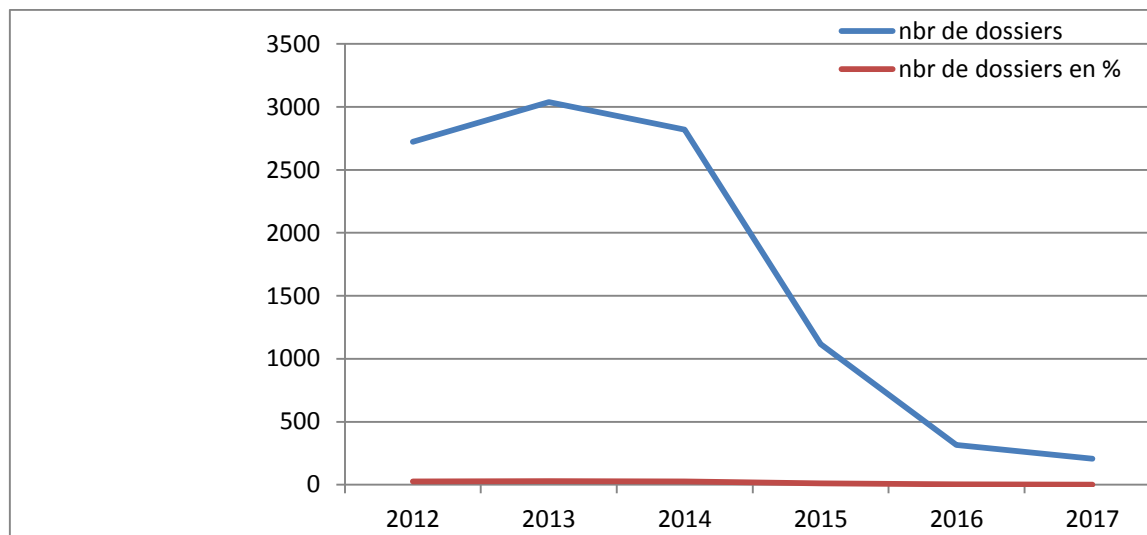
Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

Le tableau ci-dessus nous renseigne sur le nombre de dossiers déposés dans le cadre du dispositif ANSEJ durant la période allant de 2012 à 2017. Nous observons une augmentation de nombre de dossiers déposés en 2012 et 2013 ; l'agence a enregistré respectivement 2724 et 3037 dossiers déposés à son niveau, représentant respectivement un pourcentage d'ordre 26,65% et 29,71% par rapport aux dossiers déposés.

A partir de l'année 2013 l'agence a enregistré une baisse du nombre de dossiers déposés, baisse liée au gel du financement du secteur du transport des voyageurs, hydraulique et pêche ; de façon générale, cette baisse continue est plus fondamentalement à imputer à la

diminution drastique du prix du pétrole, intervenue dès 2014, avec des conséquences immédiates sur les capacités de financement que l'Etat consacre au développement économique et social.

**Figure N°02:** nombre de dossier déposés /année (2012/2017)



Source : Réalisé par nos soins d'après le tableau N°08.

### 3.1.2. Nombre des dossiers déposés par secteur d'activité 2012-2017

**Tableau N°09:** nombre de dossiers déposés réparties par secteur d'activité

	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
<b>Service</b>	2275	5511	93	286
<b>Artisanat</b>	459	1307	8	22
<b>Agriculture</b>	1699	3659	14	35
<b>Hydraulique</b>	22	84	1	2
<b>Pêche</b>	8	32	-	-
<b>Transport</b>	-	-	2	2
<b>Industrie</b>	1800	5423	66	224
<b>BTPH</b>	2781	7033	126	499
<b>Profession libérale</b>	711	1411	67	133
<b>Maintenance</b>	400	923	9	27
<b>TOTAL</b>	10155	25383	386	1230

Source : ANSEJ antenne de Tizi-Ouzou 2017.

D'après le tableau ci-dessus, qui présente à la fois l'ensemble des dossiers déposés et leur répartition par secteur d'activité au niveau de dispositif de l'ANSEJ du 01 /01/2012 jusqu'au 31 /12/2017. Nous observons que :

- Le total des dossiers déposés dans la phase réalisation est de 10 155, avec une incidence de création de 25 383 emplois ;

- Le total des dossiers déposés dans la phase d'extension est de 386, avec une possibilité d'engendrer 1230 postes de travail.

A travers de l'analyse de ce tableau selon les secteurs d'activités, nous pouvons déduire que :

- Le total des dossiers déposés dans le secteur des BTPH est plus élevé avec un taux de 27,70% du total des dossiers déposés suivi du secteur des services qui montre 21,71% du total.
- Les secteurs de la pêche ainsi que l'hydraulique représentent des taux inférieurs par rapport aux précédents avec un pourcentage de 0,12% et de 0,33% respectivement.
- Les secteurs des transports sont absents durant les six années.

### 3.1.3. Nombre des projets éligibles par secteur d'activité

**Tableau N°10** : projets éligibles répartis par secteur d'activité

	Phase Réalisation		Phase Extension	
	Nombre	Emplois prévus	Nombre	Emplois prévus
<b>Service</b>	2 337	4 237	70	179
<b>Artisanat</b>	438	1 066	5	12
<b>Agriculture</b>	1 369	2 958	13	48
<b>Hydraulique</b>	17	59	13	-
<b>Pêche</b>	4	-	-	-
<b>Transport</b>	-	-	2	3
<b>Industrie</b>	1442	3789	61	204
<b>BTPH</b>	2493	5919	101	393
<b>Profession libérale</b>	643	1458	40	99
<b>Maintenance</b>	359	818	10	26
<b>TOTAL</b>	9 102	20 304	302	964

Source : dispositif agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, antenne de Tizi-Ouzou 2017.

La comparaison des deux tableaux N°09 et N°10, nous permet de voir qu'en moyenne, 89,63% des dossiers déposés en phase réalisation acceptent les conditions d'éligibilité, et un taux de 78,23% en phase d'extension. En résulte à travers ces statistiques, que 10,63% des dossiers ont été rejetés en phase réalisation, et 21,77% en phase d'extension.

### 3.1.4. Nombre d'attestation d'éligibilité /Accords bancaires

**Tableau N°11** : attestation d'éligibilité /Accords bancaires

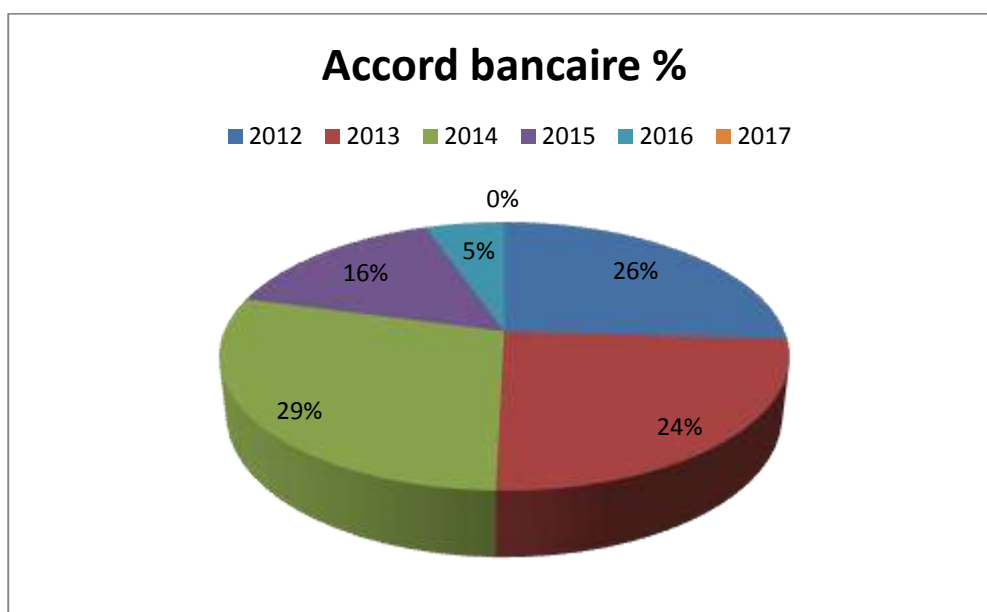
	Attestation d'éligibilité	Accords bancaires
<b>2012</b>	3047	2132
<b>2013</b>	2477	2011
<b>2014</b>	2255	2368
<b>2015</b>	724	1274
<b>2016</b>	246	439
<b>2017</b>	153	236

<b>Total</b>	8902	8460
--------------	------	------

Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

La banque intervient pour financer les projets des promoteurs une fois que l'attestation d'éligibilité est délivrée par les membres des CSVF, et d'après le tableau N°11, nous remarquons que la banque finance 48,72% des projets accordés par l'ANSEJ. En 2014 la représentation graphique ci-après nous prouve que l'ANSEJ a réalisé un taux d'accords bancaires plus élevé par rapport aux années suivantes.

**Figure N°03 : attestation d'éligibilité /Accords bancaires**



Source : Réalisé par nos soins d'après le tableau N°11.

### 3.1.5. Nombre de projets créées 2012/2017

**Tableau N°12: nombre de projets créées 2012/2017**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Service</b>	397	619	445	229	88	37
<b>Artisanat</b>	118	194	96	58	20	4
<b>Agriculture</b>	195	328	292	235	71	30
<b>Hydraulique</b>	8	13	-	-	-	-
<b>Pêche</b>	2	3	-	-	-	-
<b>Transport</b>	32	8	-	-	-	-
<b>Industrie</b>	380	384	313	259	84	51
<b>BTPH</b>	633	652	560	430	120	54
<b>Profession libérale</b>	71	117	86	152	66	35
<b>Maintenance</b>	62	68	74	71	24	11
<b>TOTAL</b>	1898	2386	1866	1434	473	222

Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

Les secteurs du BTPH, services, industrie, agriculture et artisanats sont les plus demandés par les jeunes promoteurs, malgré que les secteurs des professions libérales et de maintenance évoluent à un taux faible, tous les autres secteurs marquent une évolution importante sauf les secteurs de la pêche, l'hydraulique et le transport qui sont absents durant les quatre années 2014, 2015, 2016 et 2017.

### 3.1.6. Nombre des projets créés /dossiers déposés

**Tableau N°13:** nombre des projets créés /dossiers déposés 2012-2017

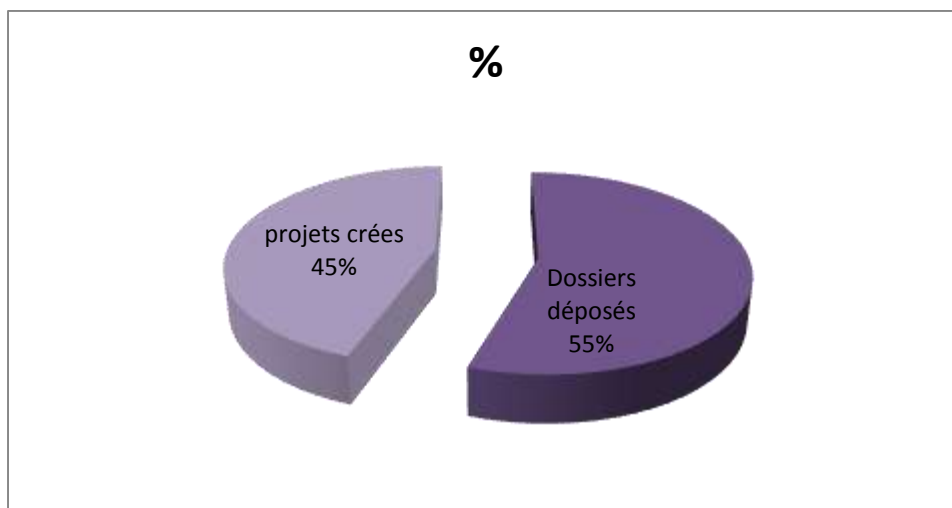
	Nombre	%
<b>Nombre dossiers déposés</b>	10220	55,25
<b>Projets créés</b>	8279	44,75
<b>Total</b>	18499	100

Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

Selon la représentation graphique N°04 et la lecture du tableau N°13 nous constatons qu'un taux de 44,75% projets a été financé au niveau de la wilaya de TIZI-OUZOU dans le cadre du dispositif de l'ANSEJ.

Nous nous résultons que la politique d'austérité décidée par les pouvoirs publics suite à la conjoncture financière que traverse le pays semble avoir un effet négatif sur le dispositif.

**Figure N°04 :** nombre des projets créés/ dossiers déposés 2012-2017



Source : Réalisé par nos soins d'après le tableau N°13.

### 3.1.7. Le mode de financement des projets

**Tableau N°14 :** Le mode de financement des projets 2012-2017

Type financement	Nombre	%
<b>Triangulaire</b>	8591	99,44
<b>Mixte</b>	48	0,55

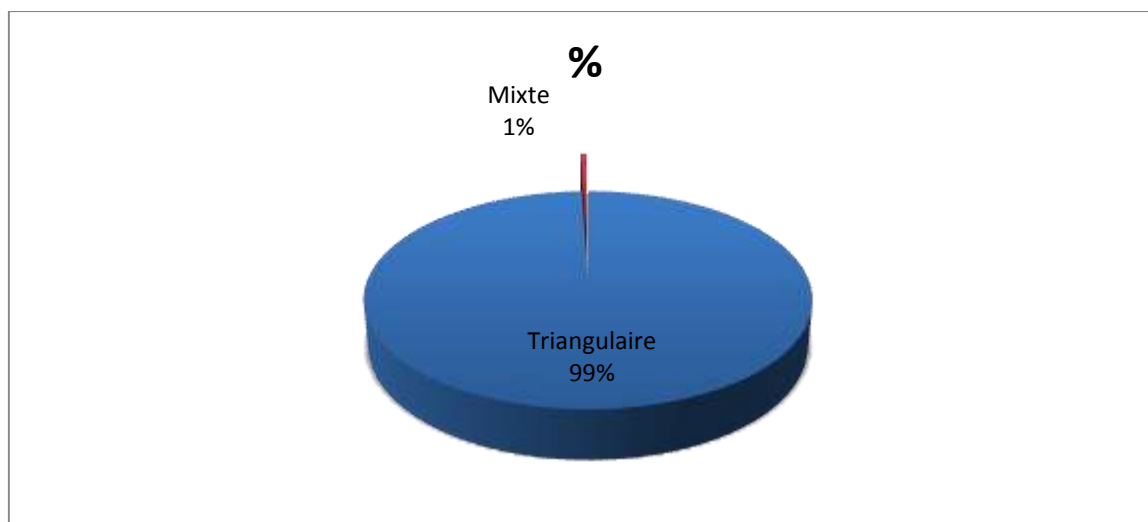
<b>Totaux</b>	8639	100
---------------	------	-----

Source : Réalisé d'après les données de l'ANSEJ 2017.

L'ANSEJ offre un choix aux jeunes promoteurs entre un financement mixte ou un Financement triangulaire.

A la lecture du tableau N°14 et de sa représentation graphique schématisée dans la figure n°4, nous remarquons que les jeunes promoteurs préfèrent opter pour un mode du financement de type triangulaire avec un pourcentage de 99,44%.

**Figure N°05 : le mode de financement des projets 2012-2017**



Source : Réalisé par nos soins d'après le tableau N°14.

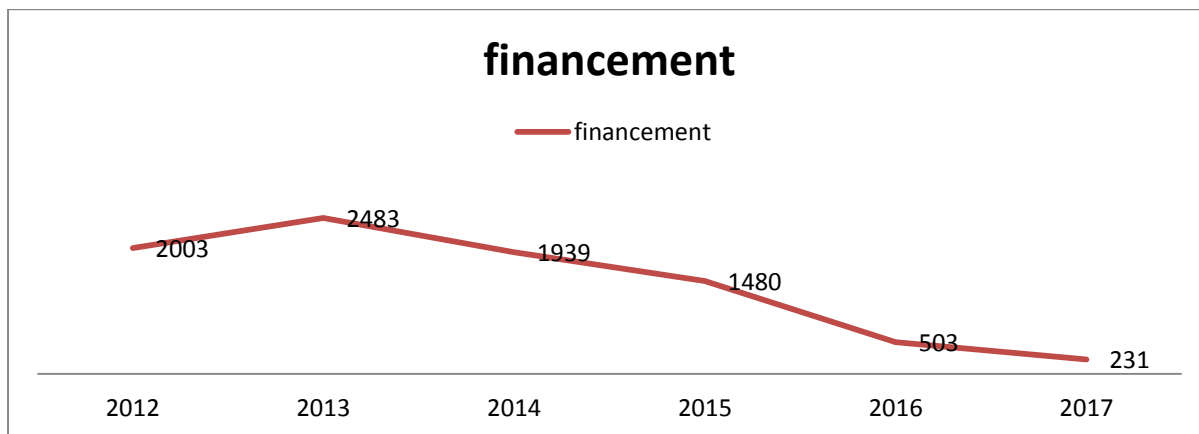
### 3.1.8. Nombre des projets financés par banque 2012/2017

**Tableau N°15 : nombre des projets financés par banque 2012/2017**

Année	financement	%
2012	2003	23,18
2013	2483	28,74
2014	1939	22,44
2015	1480	17,13
2016	503	5,82
2017	231	2,67
<b>totaux</b>	<b>8639</b>	<b>100</b>

Source: ANSEJ de Tizi-Ouzou 2017.

**Figure N°06.** Nombre des projets financés par banque 2012/2017



**Source :** Réalisé par nos soins d'après le tableau n°15

D'après le tableau N°15 nous constatons que le financement des projets suit une évolution croissante de 2012-2013 et à partir de 2014 le financement a connu une chute remarquable c'est dû au gèle de certains secteurs d'activité.

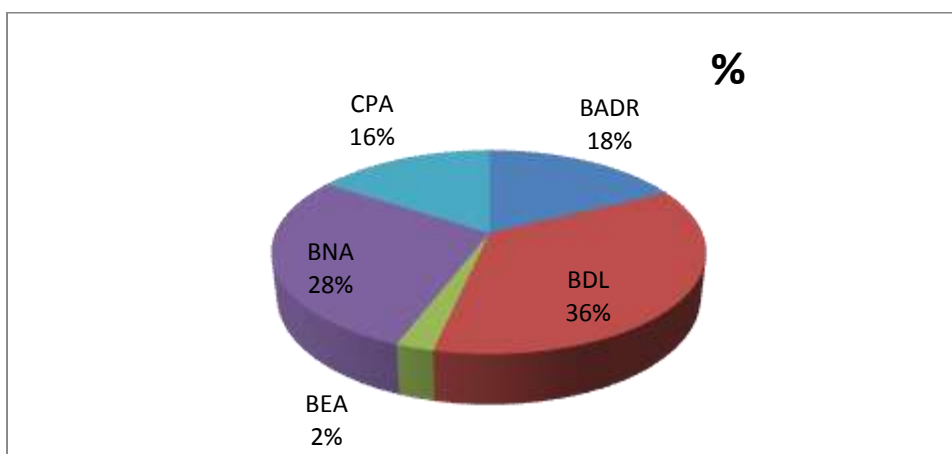
### 3.1.9. Evolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017

**Tableau N°16 :** évolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017

Désignations	Nombre des projets financés	%
<b>BADR</b>	1524	17,64
<b>BDL</b>	3094	35,81
<b>BEA</b>	205	2,37
<b>BNA</b>	2454	28,4
<b>CPA</b>	1362	15,76
<b>totaux</b>	8639	100

**Source :** document interne de l'ANSEJ 2017.

**Figure N°07 :** évolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017



**Source :** Réalisé par nos soins d'après le tableau n°16

D'après le tableau et la figure ci-dessus nous remarquons que les banques qui financent plus de projets sont la BDL et la BNA avec un taux de 35,81% et 28,40%.

Par suite ya la banque BADR et CPA qui ont un pourcentage de 17,64% et 15,76%. Et un taux très faible remarqué par la BEA.

### 3.2. Analyse statistique de l'activité de la CNAC

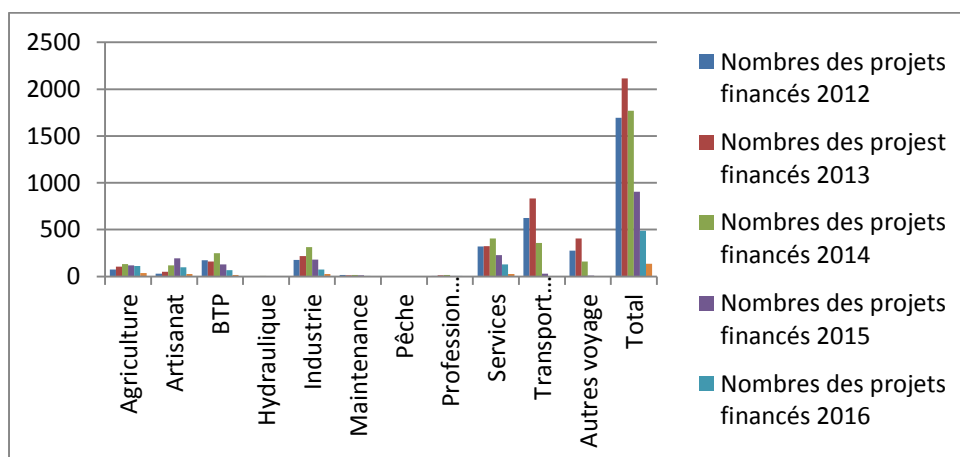
#### 3.2.1 : nombre des projets financés 2012/2017

**Tableau N°17** : nombre des projets financés 2012/2017

Secteurs d'activités	Nombres des projets financés 2012	Nombres des projets financés 2013	Nombres des projets financés 2014	Nombres des projets financés 2015	Nombres des projets financés 2016	Nombres des projets financés 2017
Agriculture	74	106	131	119	111	35
Artisanat	28	49	118	192	97	26
BTP	172	158	248	127	66	16
Hydraulique	1	0	5	2	2	1
Industrie	178	218	312	180	73	27
Maintenance	16	11	17	12	4	0
Pêche	2	0	3	3	0	1
Profession libérale	4	13	15	5	4	3
Services	321	322	404	229	127	27
Transport marchandises	623	833	359	28	1	0
Autres voyage	275	406	158	8	1	0
Total	1694	2116	1770	905	486	136

Source : CNAC de Tizi Ouzou 2017.

**Figure N°08** : diagramme des projets financés 2012/2017



Source : réalisé par nous soins d'après le tableau N°17.

Selon le tableau et la figure, nous démontrerons que les secteurs les plus sollicités par les promoteurs sont : le secteur de transport de marchandise en 2012 avec un nombre de 623

projets financé qui augmente jusqu'à 833 projets en 2013 suivi par le secteur autre voyage en 2013 avec un nombre de 406 projets financé.

Vient le secteur service avec un nombre de 404 en 2014 pour les quatre dernières années les autres secteurs ont un nombre de projets pas très important.

Quant aux quatre secteurs : hydraulique, maintenance, pêche et profession libéral leurs nombre des projets financés est très faible.

Le nombre des projets financés commence à diminuer a partir de l'année 2014 car le dispositif a gelé le matériel roulant.

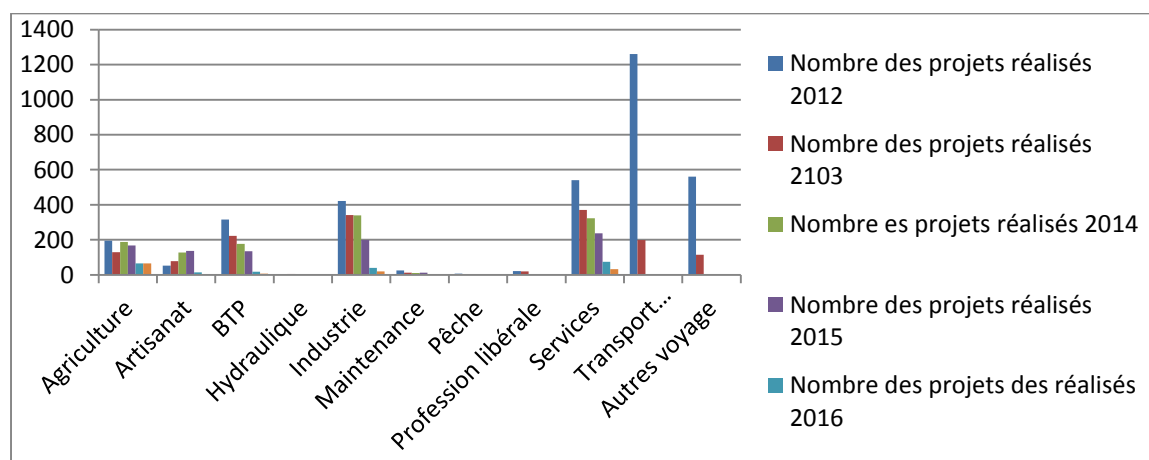
### 3.2.2. Nombres des projets réalisés 2012/2017

**Tableau N°18** : nombres des projets réalisés 2012/2017

Secteur d'activités	Nombre des projets réalisés 2012	Nombre des projets réalisés 2103	Nombre es projets réalisés 2014	Nombre des projets réalisés 2015	Nombre des projets des réalisés 2016	Nombres des projets réalisés 2017
Agriculture	195	129	187	167	66	65
Artisanat	53	78	128	136	14	3
BTP	315	223	176	134	18	6
Hydraulique	1	5	3	1	1	0
Industrie	422	341	340	198	39	19
Maintenance	25	13	10	13	2	1
Pêche	7	0	3	1	3	1
Profession libérale	22	19	4	3	4	2
Services	541	371	323	238	74	33
Transport marchandises	1260	198	0	0	0	0
Autres voyage	561	115	0	0	0	0
Total	3402	1492	1174	891	221	130

Source : CNAC de Tizi-Ouzou 2017.

**Figure N°09**: diagramme de nombres des projets réalisés 2012/2017



Source : réalisé par nous soins d'après le tableau N°18.

Selon le tableau et la figure, nous remarquerons que le secteur financé est celui de : transport marchandises en 2012 avec un nombre de 1260 projets réalisés.

Suivis par le secteur des services en 2013 avec un nombre de 371 projets.

Pour les quatre dernière années, les autres secteurs ont un nombre de projets pas très important.

Quand aux trois secteurs : maintenance, pêche, profession libéral, leurs nombre de projets financés est très faible.

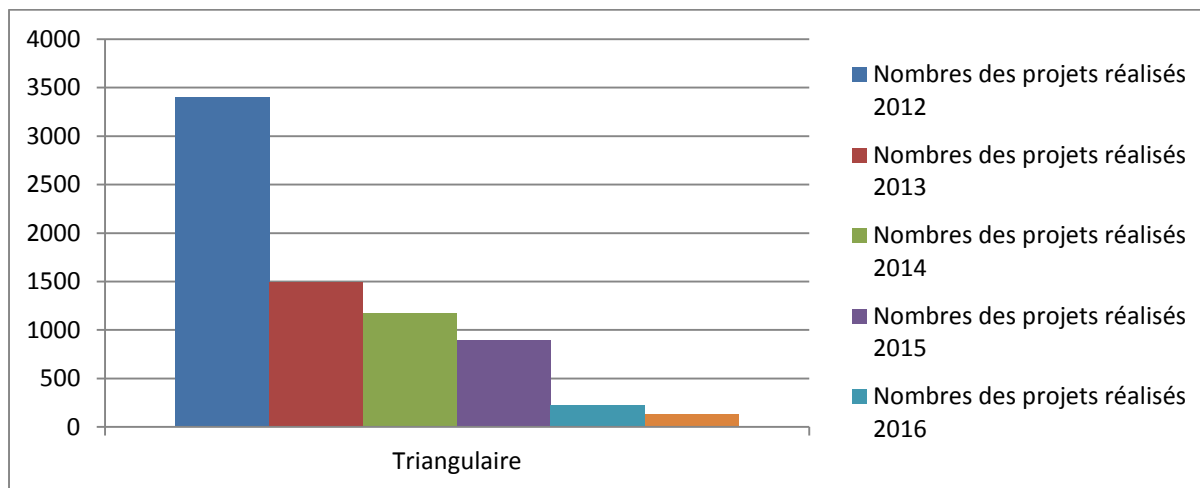
### 3.2.3. Le mode de financement des projets réalisés 2012/2017

**Tableau N°19** : mode de financement des projets réalisés 2012/2017

Modes de financement	Nombres des projets réalisés 2012	Nombres des projets réalisés 2013	Nombres des projets réalisés 2014	Nombres des projets réalisés 2015	Nombres des projets réalisés 2016	nombres des projets réalisés 2017
Triangulaire	3402	1492	1174	891	221	130
Mixte	-	-	-	-	-	-

**Source** : CNAC de Tizi-Ouzou 2017.

**Figure N°10** : représentation du mode de financement des projets réalisés par le dispositif CNAC



**Source** : réalisé par nos soins d'après le tableau N°19.

Selon cette figure on remarque que le nombre des projets réalisés financé par le dispositif CNAC est élevé en 2012, ce chiffre atteint 3 402.

A partir de 2013 ce chiffre commence à baisser jusqu'à 2017.

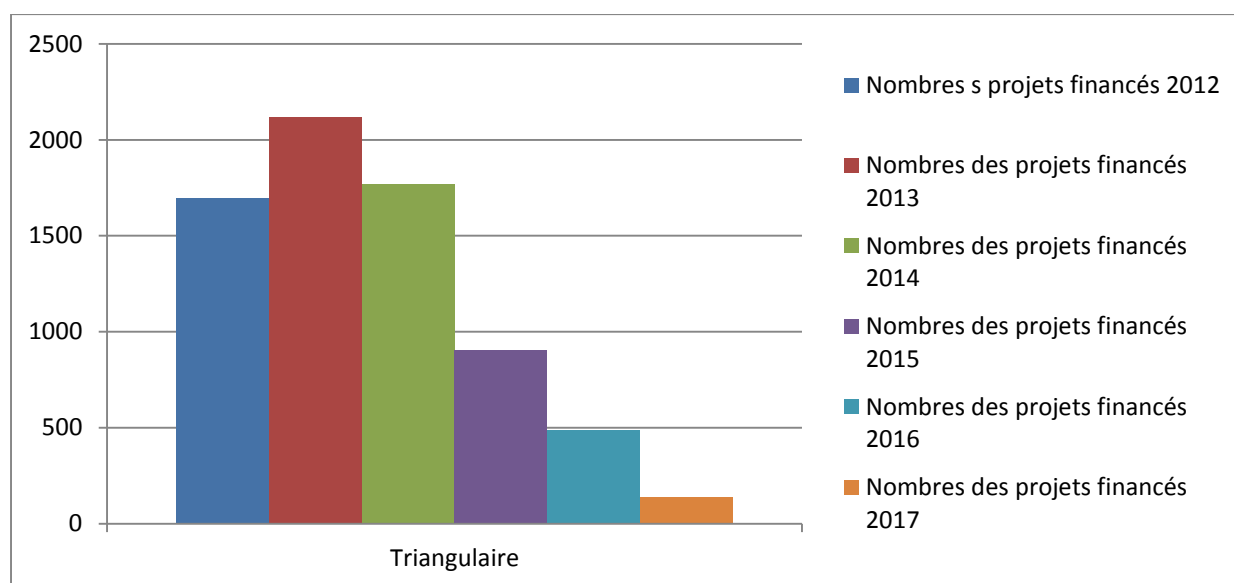
### 3.2.4. Le mode de financement des projets financés 2012/2017

**Tableau N°20** : le mode de financement des projets financés 2012/2017

Modes de financement	Nombres s projets financés 2012	Nombres des projets financés 2013	Nombres des projets financés 2014	Nombres des projets financés 2015	Nombres des projets financés 2016	Nombres des projets financés 2017
Triangulaire	1694	2116	1770	905	486	136
Mixte	-	-	-	-	-	-

**Source** : CNAC de Tizi-Ouzou 2017.

**Figure °11** : représentation du mode de financement des projets financés 2012/2017



**Source** : tableau réalisé par nous soins d'après N°20.

En 2012, le nombre de projets financés est de 1 694 projets, ensuite arrivés jusqu'à 2 116 en 2013.

A partir de cette dernière jusqu'à 2017, le nombre de projets financés a connu une baisse pour arriver en 2017

à 136 projets.

### 3.2.5. Evolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017

**Tableau N°21** : évolution de nombres des projets financés par banque 2012/2017

Désignations	Nombre des projets financés	%
<b>BADR</b>	1 971	27,73
<b>BDL</b>	2 105	29,61

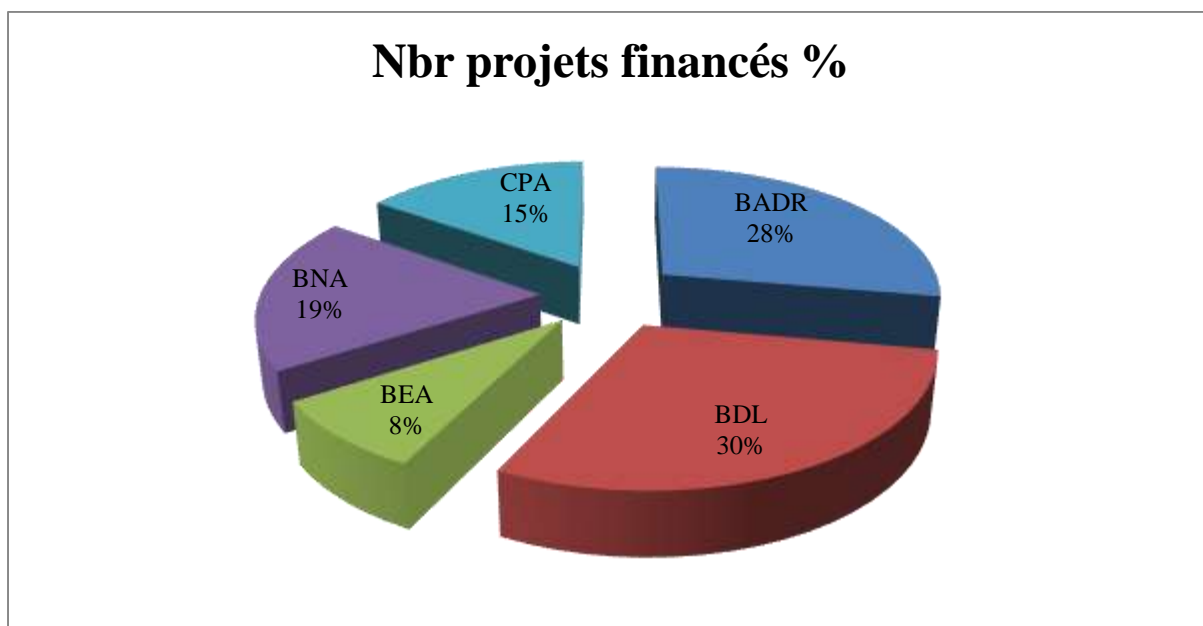
<b>BEA</b>	604	8,49
<b>BNA</b>	1 343	18,89
<b>CPA</b>	1 084	15,25
<b>totaux</b>	7 107	100

Source : document interne de la CNAC 2017.

A travers ce tableau n°21, nous remarquons que la BDL et la BADR ont eue la part de lion dans le financement de ces dispositifs avec un taux de 29 ,61%et27 ,73% projets financées, en deuxième position est située la BNA et le CPA avec un pourcentage de 18,89% et 15,25%, la BEA a pris la troisième place avec un taux faible de 8,49%. Signalons que la cause de cette réticence reste toujours la peur du phénomène de non-remboursement des crédits par les jeunes promoteurs et la baisse des recettes pétrolières.

Les banques sont associées avec la CNAC dans cette opération de financement des jeunes porteurs de projets, et on peut distribuer les pourcentages de participation ainsi :

**Figure N°12** : évolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017



Source : Réalisé par nos soins d'après le tableau n°21

### 3.2.6. Répartition des projets financés par année et par banque

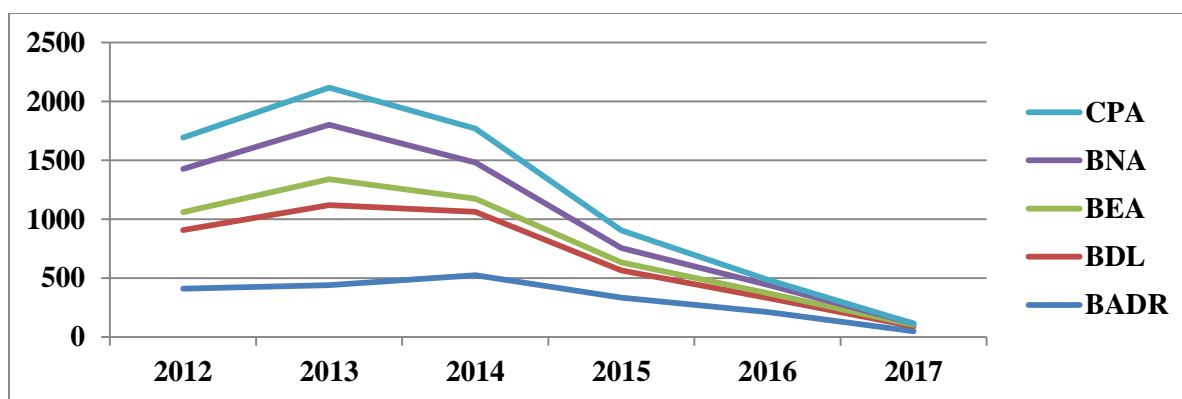
**Tableau N°22** : répartition des projets financés par année et par banque

Désignation	BADR	BDL	BEA	BNA	CPA
<b>2012</b>	411	497	151	369	266

<b>2013</b>	441	679	220	461	315
<b>2014</b>	525	538	111	307	289
<b>2015</b>	334	231	38	123	149
<b>2016</b>	2011	119	42	71	43
<b>2017</b>	49	41	12	12	22

Source: CNAC Tizi-Ouzou 2017.

**Figure N°13** : répartition des projets financés par année et par banque



Source : réalisé par nos soins d'après le tableau N°22

À partir du tableau N°22 et la figure ci-dessous nous remarquons une suite d'augmentation de deux premières années (2012-2013), suivi par une baisse remarquable dans les quatre dernières années (2014-2015-2016-2017).

## **Conclusion**

Avec les nouvelles réformes économiques (passage de l'économie administrée vers l'économie du marché), les dispositifs ont été créés en vue d'apporter le soutien nécessaire pour relancer les investissements par la création des micros entreprises visant la tranche d'âge jeune de la population pour l'orienter vers la production afin de réduire le taux de chômage et aussi lui inculquer l'esprit entrepreneurial.

### Introduction

La banque est un moteur essentiel de l'économie, elle intervient dans le développement économique par le financement ou l'octroi du crédit.

En effet, elle joue un rôle primordial dans la vie économique, en l'occurrence dans la promotion des entreprises en leur facilitant l'accès aux sources de financement.

La banque, représentée au niveau du comité de sélection, de validation et de financement (CSVF) des attachés aux dispositifs publics, est tenue d'accorder les financements bancaires pour les projets validés qui lui sont affectés lors de la session, conformément aux résolutions du conseil interministériel du 06 juillet 2008.

Dans la première section de ce chapitre nous allons présenter la batterie d'instruments utilisés dans le processus de décision d'investissement et voir le rôle de la banque dans le cadre des dispositifs ANSEJ et CNAC, plus précisément dans le comité de sélection, validation et de financement (CSVF), du moment que l'éligibilité du projet au financement est prononcée au niveau de cette commission.

Dans la deuxième section, pour mieux cerner la réalité du financement et de l'accompagnement dispensés par l'ANSEJ et la CNAC aux porteurs de projet, nous présentons quelques résultats d'une enquête de terrain que nous avons entrepris de réaliser auprès d'un échantillon d'entrepreneurs, l'association de CAME ainsi qu'au niveau du CPA, notre lieu de stage pratique. Le recours à l'enquête de terrain par questionnaire est un passage obligé pour répondre au premier volet de notre problématique.

Dans la troisième section nous présenterons les procédures à suivre pour solliciter un crédit par le promoteur du cas étudié « l'entreprise de collecte de lait », afin de répondre au deuxième volet de notre problématique.

### **Section 01. La fonction réelle des banques dans le cadre de dispositifs de soutien ANSEJ et CNAC**

Nous présentons ci-après un éventail des principaux instruments d'analyse liés à la décision d'investissement, compte tenu de la rentabilité économique.

#### **1.1. Etude technico-économique du projet**

L'étude technico-économique est un document qui reprend l'ensemble des éléments, se rapportant au projet d'investissement. C'est sur cette étude que va se baser la banque pour

déterminer la viabilité et la rentabilité du projet et évaluer son risque, Les principaux éléments constitutifs de cette étude et que le banquier doit analyser strictement, sont repris ci-dessous :

### 1.1.1. La présentation générale du projet<sup>1</sup>

Elle comportera notamment les volets ci-après :

- Présentation de l'entreprise : forme juridique, capital sociale, siège social et la description de son activité ;
- Présentation des associés ;
- L'objet de l'investissement : il s'agit extension, renouvellement, ou projet de création avec des commentaires sur la capacité de production avant et après la réalisation de l'investissement ;
- La construction envisagée pour des équipements à acquérir ;
- Le mode de financement envisagée.

### 1.1.2. Etude de marché

Sénéchal et Vandercammen définissent « l'étude de marché comme le rassemblement, l'enregistrement, l'analyse et le compte rendu de tous les faits relatifs au transfert et à la vente des biens et services, du producteur au consommateur. Elle est généralement, mais pas nécessairement, basée sur la théorie statistique de la probabilité et utilise toujours la méthode scientifique »<sup>2</sup>. Une étude de marché est un travail de collecte et d'analyse d'informations ayant pour but d'identifier les caractéristiques d'un marché.

L'étude de marché peut se situer sur un plan général et aborder les grandes composantes d'un marché existant (demande, concurrence, produits, environnement, distribution, taille du marché, etc.). Elle peut également se situer dans une logique de projet commercial et viser à mesurer les chances de réussite du lancement d'un nouveau produit et les potentialités de ce futur marché. Enfin, l'étude de marché peut s'effectuer pour valider le potentiel d'un nouveau point de vente.<sup>3</sup>

Dans la démarche de validation d'un projet, l'étude de marché peut porter sur le domaine de l'acceptabilité du produit ou service à travers notamment l'utilisation de données quantitatives ou qualitatives qui sont présentées comme suit :

---

<sup>1</sup>« La notion de l'économie de construction », option : construction, université Abou Bakr Belkaid, faculté des sciences de l'ingénieur ,2013 /2014.

<sup>2</sup>EDEN BANGO KUTAKLA : « Etude de faisabilité et de viabilité d'un projet d'investissement. Cas de l'implantation d'une ferme agricole au plateau de Batéké », licence en gestion des entreprises et organisation du travail, option : entrepreneuriat et gestion des pme, université de Kinshasa, 2014.

<sup>3</sup> L'encyclopédie illustrée du marketing, définitions marketing, consulté (le 20 sept 2018).

- **Les études qualitatives** : elles sont appelées qualitatives car elles donnent des résultats qui ne sont pas quantifiables, permettent de comprendre le comportement du consommateur et le type de produit qui peut répondre à sa demande et être concurrentiel sur le marché. Elles comprennent le type du produit, le mode de distribution, la commercialisation et le rôle des pouvoirs publics...etc.).
- **Les études quantitatives** : par opposition aux études qualitatives, les études quantitatives donnent des résultats quantifiables, elles rassemblent les critères suivants (Le niveau des ventes, les coûts de production pratiqués et les prix et les marges réaliser).

### 1.1.3. L'étude commerciale<sup>4</sup>

L'étude commerciale occupe une place clé dans l'élaboration de tout projet, elle permet de réfléchir aux outils commerciaux (quatre « p ») introduits en 1960 par Jérôme MC Carty, qui sont les suivants.

➤ Le produit

Il porte sur :

- Gamme des produits et services ;
  - La place du produit dans l'entreprise ainsi que sa place sur le marché ;
  - La qualité du produit et le rapport qualité/prix ;
  - Les caractéristiques intrinsèques liées à la composition (matières.) ;
  - Les caractéristiques extrinsèques (forme, couleur.).
- Le prix : pour pouvoir attirer plus de clientèle l'entreprise doit déterminer une stratégie de fixation de prix. On distingue différents types de prix à savoir :
- Le prix d'écrémage : il s'agit de fixer un prix élevé qui justifie la qualité supérieure et qui vise une clientèle peu sensible aux prix ;
  - Le prix de pénétration : prix plus bas en vue de toucher une clientèle plus importante ;
  - Le prix d'alignement sur la concurrence : prix de marché.
- La distribution : l'entreprise afin d'écouler la production doit adopter un mode bien défini de distribution (le canal direct, court ou long), désigner le choix du niveau de coopération avec les intermédiaires (modalités de distribution physique, modalités de paiement, quantités achetées, services, promotions...), et les moyens de vente (budget de vente, moyens matériels.).

---

<sup>4</sup> [http://www.institut-numerique.org/chapitre-3-etude-de-faisabilite-commerciale-dun-projet,consulté,\(le 20sept2018\).](http://www.institut-numerique.org/chapitre-3-etude-de-faisabilite-commerciale-dun-projet,consulté,(le 20sept2018).)

### ➤ La publicité (communication)

En matière de publicité il faudra penser :

- Aux choix des types d'actions telles que les actions de publicité, les actions de relation publiques et les actions de promotions ;
- Aux choix des médias et supports (TV, Radio, presse écrite, dépliants, internet.) ;
- Fixation du budget de communication.

- ❖ L'étude commerciale est indispensable mais non suffisante pour se prononcer sur la validité de la réalisation de l'idée d'un projet. Cette étude doit être complétée par une étude technique.

### **1.1.4. L'étude technique**

Cette étude correspond à l'étude détaillée sur le choix du promoteur sur les différentes composantes du projet. Elle doit apporter une clarification à un ensemble d'interrogations d'ordre technique telles que : en quoi consiste votre produit ? Comment produire ? Quels sont les moyens nécessaires pour réaliser un produit compétitif (qualité, prix de revient) ? Avec qui produire ? A quel prix produire (cout) ? Ces questions doivent être posées pour les différentes fonctions (achat, stockage, production distribution physique des produits).<sup>5</sup>

#### **1.1.4.1. La localisation géographique**

Il s'agit d'effectuer le choix d'emplacement du projet en fonction des déterminants suivants :

- Les conditions techniques : l'existence des différentes commodités pour la réalisation du projet et pour l'exploitation, réseaux routiers, électricité, eau, le climat...
- Les conditions économiques : la localisation par rapport au marché, la proximité des sources d'approvisionnement et de distribution.

#### **1.1.4.2. Le choix technologique**

Il met en évidence :

- Le choix du matériel de production, sa performance, ses caractéristiques techniques, modalités d'acquisition, etc.
- Le processus de production envisagé ;
- Les capacités techniques de l'unité.

#### **1.1.4.3. L'approvisionnement**

La fonction approvisionnement se situe en amont de la production dans le cycle d'exploitation de l'entreprise.

---

<sup>5</sup>[http://www.institut-numerique.org/chapitre-4-etude-de-faisabilite-techniqueconsulté\(1e 20sep2018\).](http://www.institut-numerique.org/chapitre-4-etude-de-faisabilite-techniqueconsulté(1e 20sep2018).)

Il s'agit d'assurer les meilleures conditions de qualité, de coûts, de délais et de sécurité, les matières premières, les composants, les fournitures, les outillages, les équipements et les services dont l'entreprise a besoin pour ses activités.

### **1.1.4.4. La capacité de production et l'effectif nécessaire**

La capacité de production se penche sur l'efficacité du choix technologique choisi et la qualité de l'effectif, afin d'améliorer la productivité de l'entreprise et de maximiser un profit important. La capacité de production minimale doit franchir celle correspondant au seuil de rentabilité, c'est au-dessus de cette capacité que l'activité commence à être rentable.

### **1.1.4.5. L'estimation des coûts de l'investissement**

Il permettra aux entreprises d'évaluer la viabilité de ces projets à savoir si :

- Le projet sera rentable en faisant la différence entre les coûts estimés et les bénéfices estimés ;
- Le projet vaut le coup d'être réalisé ;
- Le budget nécessaire à la réalisation de ce projet est suffisant.

Il permettra aussi au banquier de voir le sérieux de l'investisseur (l'investisseur a bien étudié l'avenir de son projet).

### **1.1.4.6. Planning de réalisation du projet<sup>6</sup>**

Dans cette phase l'investisseur doit présenter le plan de réalisation envisagé, dans lequel il présentera le délai indispensable pour passer en phase d'exploitation.

En cas de l'acceptation du projet, le banquier ainsi que le promoteur veillent au bon déroulement de la phase de réalisation et l'exécution du projet dans le délai prévu.

### **1.1.4.7. Le financement<sup>7</sup>**

Dans cette rubrique l'investisseur doit présenter toutes les sources de financement envisagé (L'apport personnel, l'apport des proches, Le prêt non rémunéré assuré par les dispositifs ANGEM, ANSEJ, CNAC, les sociétés de capital investissement).

- ❖ L'étude technique permet de mieux cerner le projet et de passer d'une idée à quelque chose de plus concret et mieux maîtrisé.

## **1.2. L'étude financière du projet**

L'étude financière, permet de faire apparaître tous les besoins financiers de l'entreprise en activité et les possibilités de ressources qui y correspondent.

---

<sup>6</sup>« La notion de l'économie de construction », option : construction, université Abou Bakr Belkaid, faculté des sciences de l'ingénieur, 2013 /2014.

<sup>7</sup>Guide du créateur d'entreprise, page 45, novembre, 2011.

### 1.2.1. Le plan de financement <sup>8</sup>

Le plan de financement, également appelé tableau d'emplois-ressources, est un tableau de synthèse présentant les besoins et les sources de financement d'une entreprise.

Le plan de financement a pour objectif de vérifier l'équilibre du financement de l'entreprise.

Principalement utilisé lors d'une création d'entreprise ou d'un investissement important, permet à l'entrepreneur de quantifier son besoin de financement et au banquier d'identifier rapidement la nature des principaux postes de dépenses afin d'y associer un financement adapté (besoin en fonds roulement).

Le plan de financement se présente sous la forme d'un tableau à deux (2) colonnes listant les ressources financières de l'entreprise et leurs emplois (tableau d'emplois-ressources).

En effet, le plan de financement est un document exigé par les banques pour étudier les demandes de financements à long terme des entreprises, de mesurer les risques prévisionnels de trésorerie et de prévenir les difficultés qui en résultent.

Voici un exemple d'un plan de financement :

**Tableau N°23** : modèle de plan de financement

Eléments/Années	0	1	2	3	4
<b>RESSOURCES</b>					
-Capacité d'autofinancement					
-Augmentation du capital					
-Nouvelles dettes financières					
-Cession d'actif					
<b>Total ressources</b>					
<b>EMPLOI</b>					
-Acquisition d'immobilisation					
-Augmentation du besoin en fond de roulement					
-Charges à répartir					
-Remboursement des dettes					
-Distribution de dividendes					
<b>Total emplois</b>					
Ecart annuel					
Découvert					
<b>Trésorerie finale</b>					

Source : [https://www.thebusinessplanshop.com/blog/fr/entry/plan\\_de\\_financement](https://www.thebusinessplanshop.com/blog/fr/entry/plan_de_financement)

<sup>8</sup>[https://www.thebusinessplanshop.com/blog/fr/entry/plan\\_de\\_financement](https://www.thebusinessplanshop.com/blog/fr/entry/plan_de_financement)

### 1.2.2. Analyse des documents comptables

Afin d'évaluer les performances financières et la rentabilité de l'entreprise, le banquier procède à une analyse comparative des différents documents comptables présentés par le client, à savoir les bilans des exercices précédents et les tableaux des comptes de résultats.

### 1.2.3. Le bilan comptable<sup>9</sup>

Le bilan décrit séparément les éléments actifs et passifs de l'entité et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Un actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise. Les actifs d'une entité se composent essentiellement de valeurs immobilisées (terrains, constructions, matériel, etc.), de stocks, de créances et d'avoirs en trésorerie.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Les passifs d'une entité se composent essentiellement de dettes.

Les capitaux propres sont l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs.

### 1.2.4. Le bilan financier<sup>10</sup>

Le bilan financier ou bilan de liquidité est établi dans le but d'évaluer le patrimoine de l'entreprise et d'apprécier sa solvabilité à court terme.

Dans ce bilan les rubriques sont fondées sur le critère de liquidité (Actif) et d'exigibilité (Passif). Ainsi le bilan financier informe les actionnaires et les tiers sur la solvabilité et la liquidité de l'entreprise.

L'analyse du bilan constitue un ensemble d'outil et de méthode permettant de porter une appréciation sur la situation financière et les performances de l'entreprise.

---

<sup>9</sup>Robert OBERT : « initiation a la comptabilité », p. 5.

<sup>10</sup>Christian Joël oba : « le rôle du bilan financier », brevet de technicien, lycée professionnel commercial de Yopougon (cote d'ivoire) ,2006.

### 1.2.5. Le tableau des comptes du résultat<sup>11</sup>

Le compte de résultat est un document comptable présentant l'ensemble des produits et des charges d'une société durant un exercice comptable.

Le compte de résultat a pour vocation d'informer sur les performances réalisées par une entreprise.

Le compte de résultat permet d'une part de faire connaissance du bénéfice réalisé par une entreprise, ce qui est versé aux administrations fiscale, d'autre part, il permet à des financeurs potentiels d'en connaître les performances et la rentabilité.

### 1.2.6. L'équilibre financier à travers les indicateurs financiers<sup>12</sup>

L'entreprise est un système organisé de moyens humains et matériels orienté vers une finalité de profit et la production de biens ou de services. La mise en œuvre de ces moyens nécessite des capitaux ou moyens de financement. La gestion financière ou même titre que la gestion commerciale ou technique est donc une des composantes du processus technico-économique de production. Elle va permettre d'obtenir et de gérer les moyens financiers nécessaires au cycle d'investissement et au cycle d'exploitation. Ceci implique donc le respect d'un certain nombre de règles et de principes de base dans ce domaine.

- Premier principe : les immobilisations (ANC) doivent être financées par des capitaux permanents (fonds propres+PNC ou dettes à long et moyen terme) ;
- Deuxième principe : la durée de détention de ces capitaux permanents (La durée des emprunts en particulier) doit être supérieure à la durée de vie des immobilisations qu'ils servent à financer.
- Troisième principe : l'ensemble des moyens financiers permanents figurant au passif doit être suffisant pour financer les moyens techniques et économiques figurant à l'actif (Les immobilisations, les stocks et les créances).

Ces principes débouchent sur les notions fondamentales suivantes :

#### 1.2.6.1. Fonds de roulement net (FRN)

Le fonds de roulement net représente une notion clé de l'analyse financière. Il peut être défini comme étant l'excédent des capitaux permanents figurant au passif sur les immobilisations figurant à l'actif.

---

<sup>11</sup><https://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-comptable-et-fiscal/1198413-compte-de-resultat-definition-traduction/>, (consulté 23sep2018).

<sup>12</sup> Moussi, Notion de cours d'analyse financière.

## Chapitre II. Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises

---

Le fonds de roulement net représente une marge de sécurité pour l'entreprise. Cette marge sert à financer une partie de l'exploitation qui n'est pas financée par les dettes d'exploitation (dette à court terme).

Son calcul se présente comme suit :

$$\text{FRN} = \text{Capitaux permanents} - \text{Immobilisations}$$

Ou bien

$$\text{FRN} = (\text{FP} + \text{PNC}) - \text{ANC}$$

**FRN** : Fonds de roulement ;

**FP** : Fonds propres ;

**PNC** : Passif non courant ;

**ANC** : Actif non courant.

Lors du calcul du fonds de roulement net, on constatant trois (03) cas :

- F.R.N positif ( $>0$ ) : cela veut dire que, l'entreprise dégage un fonds de roulement positif pourra régler tous ses créanciers à court terme et disposera alors d'une marge de sécurité lui permettant de faire face à une éventuelle immobilisation des actifs circulants ;
- F.R.N négatif ( $<0$ ) : dans ce cas, l'actif circulant ne permettra pas à l'entreprise de couvrir tous ses engagements ;
- F.R.N nul ( $= 0$ ) : dans ce cas juste équilibre.

### 1.2.6.2. Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement est un besoin de financement de l'exploitation de l'entreprise. Ce besoin résulte des décalages dans le temps du cycle d'exploitation et du cycle financier de l'entreprise. Le premier décalage résulte des flux physiques des opérations d'achat, transformation, vente ; et le deuxième décalage résulte des flux financiers (le paiement des achats, et l'encaissement des ventes se réalisant en fonction des délais obtenus des fournisseurs et consentis aux clients). Ainsi l'entreprise en fonction de son cycle d'activité.

Son calcul est représenté ainsi :

$$\text{Besoin en fonds de roulement} = (\text{Stocks} + \text{créances}) - \text{passif courant}$$

$$\text{BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - \text{DCT}$$

**VE** : valeur d'exploitation ; **VR** : valeur réalisable ; **DCT** : dettes à court terme.

Cette forme est valable lorsqu'il n'existe pas de concours bancaire de trésorerie. Mais lorsqu'il existe, le BFR se calcule ainsi :

**Besoin en fonds de roulement = (Actif courant-concours bancaire de trésorerie) -passif courant**

$$\mathbf{BFR = [(VE+VR+VD) -VD] -DCT}$$

$$\mathbf{= (VE+VR+VD)-DCT}$$

**VD** : valeur disponible.

Lors du calcul du B.F.R, on se retrouve face à deux situations :<sup>13</sup>

- **B.F.R positif (>0)** : dans ce cas, les ressources cycliques de l'entreprise ne suffisent pas à financer les besoins de l'activité, c'est l'exemple des entreprises industrielles ayant des stocks importants et dont la matière première n'est pas disponible sur le marché national ;
- **B.F.R négatif (≤0)** : c'est la situation recherchée par toute entreprise. Ce cas suppose un minimum de stocks et des délais fournisseurs importants.

### 1.2.6.3. La trésorerie nette (TN)

Le principal outil de mesure de l'équilibre financier à très court terme ou dans l'immédiat est la trésorerie. La trésorerie représente l'ensemble des disponibilités qui permettent de faire face aux exigibilités immédiates de l'entreprise, elle représente la liquidité de l'entreprise.

La trésorerie est égale à la différence entre le fond de roulement et le besoin en fond de roulement.

La formule de calcul ce présente ainsi :

$$\mathbf{TN=FRN-BFR}$$

- $\mathbf{F.R > BFR \Rightarrow TR >0}$  : ce cas montre une solvabilité et un équilibre satisfaisant. L'entreprise dispose alors d'une liquidité importante. Néanmoins, lorsque celle-ci devient trop excédentaire et inutilisée à long terme, elle peut traduire une mauvaise gestion ;

---

<sup>13</sup>BERRANI Mokhtar : « le crédit bancaire en Algérie), Mémoire de fin d'études Pour l'obtention du Brevet Supérieur de Banque, école supérieur de banque, Février 2005.

-  $F.R < B.F.R \Rightarrow TR < 0$  : dans ce cas, l'entreprise est en manque de ressources de trésorerie pour assurer la couverture des besoins de financement de l'activité. Une partie du B.F.R est donc financée par des concours bancaires à court terme. Il y a donc une dépendance en matière de ressources de trésorerie et un risque d'insolvabilité ;

-  $F.R = B.F.R \Rightarrow TR = 0$  : équilibre parfait. Mais pratiquement impossible en permanence. Cette situation laisse supposer une gestion optimale des emplois et des ressources de l'entreprise<sup>14</sup>.

### 1.2.7. L'équilibre financier à travers les ratios

**Les ratios** : ce sont des rapports permettant de faire des comparaisons entre différentes masses ou entre différentes entités. Ils sont exprimés le plus souvent par un pourcentage ou par un coefficient. Les ratios s'appliquent à de nombreux domaines. Ils ont leur utilité notamment dans le cadre de l'analyse financière pour effectuer des comparaisons entre les sociétés et pour apprécier la performance d'une entreprise. Il existe ainsi des ratios de liquidité, de rentabilité ou de solvabilité d'entreprise<sup>15</sup>.

Dans cette phase le banquier analyse juste les ratios qui sont liés à la fonction financière de l'entreprise et qui peuvent être classés en quatre familles comme suit :

- ✓ Ratios de structure financière
- ✓ Ratios de rentabilité
- ✓ Ratios de trésorerie (de liquidité)
- ✓ Ratios d'activité

### 1.3. Étude de la rentabilité du projet

Après avoir rassemblé toutes les informations et étudié les aspects techniques et financiers du projet, le banquier procède à l'étude de la rentabilité.

#### 1.3.1. Définition de la rentabilité

La rentabilité est une notion qui s'applique à toute section économique mettant en œuvre des moyens. Elle s'exprime par le rapport de résultat obtenu et les moyens mis en œuvre.<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup>BERRANI Mokhtar : « le crédit bancaire en Algérie), Mémoire de fin d'études Pour l'obtention du Brevet Supérieur de Banque, école supérieur de banque, Février 2005.

<sup>15</sup><https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/ratios>

<sup>16</sup>Boukacem, notion de cour gestion de portefeuille.

La rentabilité exprime un rapport entre un résultat et les moyens mis en œuvre pour atteindre ce résultat. Elle peut être présentée sous forme de rentabilité économique et la rentabilité financière. Cette multiplicité d'indicateurs est due au fait que la banque doit satisfaire ses différents partenaires (dirigeants, actionnaires, salariés et autorités de contrôle) lesquels ont des perceptions divergentes de la performance<sup>17</sup>.

### 1.3.2. Différents types de la rentabilité

On distingue deux types de rentabilité

#### 1.3.2.1. La rentabilité économique<sup>18</sup>

Elle permet d'apprécier si une opération (un investissement réalisé par l'entreprise) dégagera un coût pour l'entreprise, ou au contraire permettra de réaliser un excédant. La rentabilité

Économique mesure donc l'efficacité des moyens de production mis en œuvre dans le cadre de son activité.

Il se calcule comme suit :

$$\text{Rentabilité économique} = \text{Résultat net} \div \text{Total d'actif}$$

#### 1.3.2.2. La rentabilité financière<sup>19</sup>

Elle permet de calculer la part des résultats d'une opération financière imputable aux ressources internes. En d'autres termes, elle permet d'apprécier le rendement financier des capitaux propres de l'entreprise ; et donc d'apprécier la composition du financement d'une opération engagée (répartition entre les capitaux empruntés et les capitaux propres).

La rentabilité financière prend donc en considération le choix de financement de l'entreprise qui se manifeste :

- ✓ Au bilan par le montant des dettes financières ;
- ✓ Au compte de résultat par le montant des charges financières.

Son calcul est le suivant :

$$\text{Rentabilité financière} = \text{Résultat net} \div \text{Capitaux propres}$$

---

<sup>17</sup>Melle. MADIOU Lydia ; « Mesure et optimisation de la rentabilité des banques par application du benchmarking et la méthode d'enveloppement des données : cas de la BNA » ; mémoire, MAGISTER EN SCIENCES ECONOMIQUES Option : Monnaie Finance et Banque, UMMTO.

<sup>18</sup>Ibid., Boukacem.

<sup>19</sup>Boukacem, notion de cour gestion de portefeuille.

### 1.3.3. Calcul de la rentabilité du projet (les critères de choix d'investissement) en avenir certain<sup>20</sup>

Pour décider de lancer ou non un projet d'investissement, les entreprises se fondent sur les mérites stratégiques mais également sur des critères financiers objectifs.

Les principaux critères de choix d'investissement la valeur actuelle nette (VAN) qui mesure la création de valeur engendrée par l'investissement sur le taux de rentabilité interne (TRI) qui donne le taux de rentabilité actualiser de l'investissement, ainsi que le délai de récupération (DR) et l'indice de profitabilité (IP), **critères** qui vont être détaillés ci-dessous.

#### ➤ La valeur actuelle nette (VAN)

Elle est utilisée pour déterminer si un investissement est rentable ou non. Un investissement rentable est un investissement qui accroît la valeur de l'actif économique, c'est à dire qui crée de la richesse. En d'autres termes, il faut que les recettes générées par l'investissement soient supérieures à son coût.

Pour calculer la valeur actuelle nette (VAN), deux types de flux sont donc nécessaires. Le premier est le montant de l'investissement initial, qui inclut toutes les charges relatives à la réalisation du projet. C'est le coût de l'investissement. Ensuite, il faut évaluer les cash flows générés par ce même investissement pour toutes les périodes futures. Ce sont les recettes. Cette phase est très importante et souvent difficile. En effet, la conjoncture économique évoluant sans cesse, les cash flows peuvent varier de manière importante. Ces cash flows doivent être actualisés en date 0, permettant ainsi de connaître la valeur actuelle des flux futurs. Cette actualisation est indispensable car un dinar d'aujourd'hui ne vaut pas un dinar de demain.

La valeur actuelle nette (VAN) permet à l'entreprise de choisir les projets les plus rentables. Il suffit pour cela de comparer la VAN entre deux projets. Ce critère est le plus utilisé dans le choix d'un investissement par les directeurs financiers des entreprises.<sup>21</sup>

Le calcul est fait de la manière suivante :

$$VAN = -I_0 \sum_{t=1}^n \frac{CFT}{(1+i)^t}$$

$I_0$  : le montant de l'investissement initial ;

CFT : cash-flows attendus de l'investissement pour la période t ;

---

<sup>20</sup> Il existe d'autres critères qui permettent de statuer dans les situation d'incertitude (univers « probabilisables » ou univers incertain) qui doivent être utilisés, même si nous ne le ferons pas dans la suite de notre travail en raison des difficultés particulières de définition des variables soumises à la « probabilisation » ou à l'incertitude.

<sup>21</sup><http://definition.actufinance.fr/valeur-actuelle-nette-van-757/>.

n : durée de vie du projet ;

i: le taux d'actualisation.

Lors de calcul de la VAN on se retrouve face à ces situations :

- VAN positive (>0) : c'est-à-dire le projet est rentable on le prend ;
- VAN négative (<0) : c'est-à-dire le projet n'est pas rentable, l'investissement ne doit pas être réalisé.

### ➤ **Le taux de rentabilité interne (TRI)** <sup>22</sup>

Le taux interne de rentabilité TIR est le taux pour lequel la valeur actuelle nette est nulle. Autrement dit, c'est le taux qui rend égaux le montant de l'investissement et les cash-flows induits par ce même investissement.

$$TIR = \sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+i)^t}$$

### ➤ **L'indice de profitabilité (IP)** <sup>23</sup>

Il mesure le profit induit par un dinar du capital investi. Il mesure l'avantage relatif susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement. Il constitue un critère de rejet pour tout projet dont l'indice est inférieur à 1. Pour deux ou plusieurs projets, ce sera celui dont l'indice de profitabilité est le plus élevé.

$$IP = \sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+i)^t} / I_0 = 1 + VAN / I_0$$

### ➤ **Le Délai de Récupération du capital investi (DRC)** <sup>24</sup>

Il correspond au délai au bout duquel le montant cumulé des cash-flows actualisés est égal au montant du capital investi ; c'est le délai le plus court possible. Il constitue un critère de rejet pour tout projet dont le DRC est supérieur à la norme fixée par l'entreprise. Au niveau de la comparaison entre deux projets, sera retenu celui dont le DRC est le plus court.

L'utilisation du DRC en tant que critère de sélection n'est valable que pour des projets à durée de vie identique.

La DRA d\* est déterminé tel que :

$$I_0 = \sum_{t=1}^{d^*} \frac{CF_t}{(1+i)^t}$$

## 1.4. Les critères et motivations des organismes de financement

---

<sup>22</sup> L, FEKKAK, notes de cours de gestion financière.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Ibid.

Le banquier, avant de prendre la décision de s'engager avec le demandeur du crédit est tenu de cerner un maximum d'informations susceptibles de lui donner une idée sur les compétences et les performances de l'entreprise d'une part, et sur l'honorabilité et la moralité de son client d'autre part.

### 1.4.1. Les critères des organismes de financement

Les critères sur lesquels le banquier se base avant d'octroyer les crédits aux jeunes promoteurs sont représentés comme suit :

- Une analyse et une étude approfondie et détaillée de la situation financière des demandeurs de crédits, les banquiers font recours à cette analyse dans le but de minimiser le risque non remboursement ;
- Une documentation complète concernant l'objet du crédit pour s'apprécier la rentabilité du projet ;
- La Confiance

Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client.

La confiance que le banquier s'inspire de son client ne dépend pas uniquement de la performance et de la compétence de son entreprise, mais également de la nature de la relation qu'ils entretiennent<sup>25</sup>.

Pour obtenir des informations concernant sa clientèle, le banquier peut recourir à plusieurs sources d'informations.

Il peut compter, soit sur ses confrères pour obtenir des renseignements liés aux clients domiciliés chez eux (renseignements commerciaux), soit sur les centrales de la Banque d'Algérie, à savoir La Centrale des Impayés(Informations sur les incidents de paiements), la Centrale des Risques(Informations sur les crédits accordés par les banques) et la Centrale des Bilans(Informations comptables et financières sur les entreprises)<sup>26</sup>.

- Les Garanties, dans l'opération d'octroi du crédit car la notion du risque est indissociable, et pour y faire face les banquiers exigent des garanties suivantes :
  - **Gage<sup>27</sup>** : c'est une convention par laquelle une personne appelée le constituant accorde à un créancier le droit de se faire payer par préférence à ses autres créanciers

---

<sup>25</sup>TARI, M, ATTARI, A : « Le processus du financement bancaire de l'exploitation des PME et la notion d'effet de levier financier, sous l'éclairage de la théorie d'agence », Ecole Supérieure de Commerce, numéro,06, p,41, mars,2018.

<sup>26</sup> Ibid. p, 42.

<sup>27</sup>www.cours-de-droit.net, consulté le 13 octobre 2018.

sur un bien mobilier ou sur un ensemble de biens mobiliers présents ou même futurs à condition qu'il s'agisse de biens corporels.

- **Le nantissement** : c'est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette d'un tiers, à remettre au créancier, ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance<sup>28</sup>.

- La délégation « assurances multirisques et/ou tous risques » ;
- L'adhésion au Fonds de Caution Mutuelle de Garanties Risques Crédits des investissements.

### 1.4.2. Les motivations des organismes de financement <sup>29</sup>

Les PME jouent un rôle important dans le monde entier, qui réside particulièrement dans les avantages politiques, économiques et sociaux qui ont leur importance au regard de leur contribution au développement local.

- ✓ **Sur le plan politique** : l'existence des PME dans les pays favorise la naissance d'une génération des entrepreneurs nationaux. Elle permet aussi de lancer et de consolider le tissu économique adapté aux besoins du pays et de favoriser sa stabilité sociopolitique.
- ✓ **Sur le plan économique** : les PME jouent un rôle m'ajoure dans la croissance économique ainsi que dans le développement régional et local, elles constituent la force motrices de développement dans la plupart des pays du monde et un axe majeur de la lutte contre la pauvreté.

La création des PME favorise particulièrement la diversification de la structure industrielle, en même temps qu'elle aide à exploiter des ressources inutilisées recelant ainsi la formation de capital.

- ✓ **Sur le plan social** : le secteur de PME dynamique est important pour la création de l'emploi, l'augmentation de la compétitivité, la restructuration et la redynamisation des économies ainsi pour la lutte contre la pauvreté.

---

<sup>28</sup> Code civil, art. 948.2007.

<sup>29</sup> SARACHEK MohamedMme : MAKHEMOUKH Sakina, SLIMANI Fares. « La contribution des PME au développement local : cas de la commune d'El Kseur », mémoire du master, option management économique des territoires et entrepreneuriat, Université A. MIRA-BEJAIA, 2015/2016.

En plus de sa contribution à la création de richesses, la PME joue un rôle important dans la résorption du chômage à travers sa capacité de créer de l'emploi, elles favorisent aussi la répartition des richesses entre différentes couches de la population.

Les PME sont les centres de développement de la main d'œuvre et de l'esprit de création des entreprises.

### **Section 02. Quelle fiabilité de la clientèle des banques ?**

#### **2.1. Les réalités du terrain et l'appréciation du comportement des auto-entrepreneurs**

La vie de la micro-entreprise est ponctuée d'actions de protestation de jeunes entrepreneurs, beaucoup de ceux ayant bénéficié du dispositif offert par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et celui de la caisse nationale d'Assurance chômage (CNAC), n'ont pu arriver à la phase d'exploitation de leurs projets et se sont retrouvés en cessation de paiement et dans l'incapacité de générer des bénéfices et par conséquent rembourser les prêts qu'ils ont contractés auprès des banques. D'autres se sont retrouvés dans une situation difficile au bout de quelques années d'exploitation.

A travers les réalités du terrain les médias et le comportement des jeunes entrepreneurs nous constatons que près d'un millier de promoteurs de micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs ANSEJ et CNAC, déclarent être dans l'incapacité de rembourser leurs crédits.

En effet, les promoteurs pour dénoncer les obstacles dans lesquels s'embourbent leurs entreprises et exiger des solutions auprès des pouvoirs publics, ont pris part à des marches de protestation dans les rues et des regroupements en relation avec l'association dénommée « collectif d'appui à la micro-entreprise (CAME) ». Les marcheurs ont déployé des banderoles et autres pancartes sur lesquelles on pouvait lire des slogans comme « On refuse d'être les victimes d'une politique d'emploi qui a échoué », « Pour une amnistie générale », « Nous ne pouvons pas rembourser nos crédits, sachant que les projets sont à l'arrêt », « Comment voulez-vous qu'une micro-entreprise pérennise son activité en lui adressant des factures d'impôts au même titre qu'une entreprise de moyenne ou grande taille ? »... Ils ont également dénoncé la pression qu'exercent sur eux les banques.<sup>30</sup> Le CAME refuse la mesure de rééchelonnement qui, pour lui n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux à des entreprises déjà en difficulté ; le rééchelonnement est une pratique génératrice d'intérêts pour les banques, ce qui va encore corser la situation des jeunes.

---

<sup>30</sup> Brahim B, « Les jeunes promoteurs ont marché jeudi : pour l'effacement des dettes » dans le temps d'Algérie le 28.09.2018.

## Chapitre II. Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises

Pour cela, le CAME propose ainsi une « amnistie » (arrêt des remboursements des prêts bancaires) afin de gérer la situation de crise qui guette les promoteurs ANSEJ et CNAC. Cela est traduit par une série de doléances :

-Un remboursement des crédits à long terme après une phase de différé, estimant la période de l'acquittement des dettes à plus de 23 ans, parallèlement à l'arrêt immédiat des poursuites judiciaires entamées à l'encontre de certains promoteurs n'ayant pas remboursé ;

-La nécessité de créer un environnement favorable au travail des micro-entreprises afin de leur permettre de survivre, notamment l'accès aux marchés publics ;

-Suppressions des intérêts et pénalités à travers le rachat des dettes bancaire par le trésor public au profit des dispositifs.

Pour mieux confirmer les informations dites par les médias et les journaux nous avons opté pour une enquête auprès de l'association du CAME.

L'enquête s'appuie sur trois axes que nous allons présenter dans ce qui suit.

Ce premier axe concerne, la présentation du « CAME », c'est une association agréée par l'Etat le 11/05/2014. L'idée de la création remonte à 2013. Son siège pour la wilaya de Tizi-Ouzou est à Freha et son territoire d'activité se propage sur 6 wilaya qui sont: Bejaia, Batna, Boumerdes, et Ain Defla (en cours), Bouira et Tizi-Ouzou. (En attente de réponse après 9 mois auprès du ministère pour le caractère national du CAME).

Le nombre d'entreprises affiliées à cette association a connu une augmentation depuis sa création à nos jours. D'après les statistiques données par le président de l'association, le nombre était à 350 entreprises en 2015, en 2016 de 1250 entreprises et en 2017 entre 2500 et 3000 entreprises affiliées.

La création du CAME est dédiée à la survie et la pérennité de l'entreprise de la micro-entreprise et pour défendre les droits des promoteurs.

### ➤ **Les conditions d'accès à l'association**

- Frais annuel de 2000 ;
- L'attestation d'éligibilité.

### ➤ **Tab. N° 24 : budget exploité par le CAME, issu des cotisations**

Année	2015	2016	2017
Budget	35 millions	110 millions	180 millions

Source : CAME TIZI OUZOU 2018.

D'après ce tableau, on remarque que le budget exploité par l'association « CAME » a connu une augmentation remarquable depuis sa création à nos jours par rapport au nombre d'adhérents.

Les secteurs d'activités les plus affiliés représentent 80%, ce sont :

- Le BTP, le transport pour les hommes ;
- Fabrication de couscous et de gâteaux traditionnels pour les femmes.
- Les grandes activités menées par le CAME depuis sa création sont :
  - Une marche « escargot » ;
  - Sit-in ;
  - Un congrès avec la présence de 28 wilayas à Michelet auberge Djurdjura.

Axe 02 : les différentes contraintes rencontrées par les micro-entreprises

- Les lourdeurs bureaucratiques
- Les difficultés de remboursement du crédit
- Les insuffisances de l'étude technico-économique
- Les raisons personnelles
- Les raisons liées à l'environnement économique (difficultés d'accès aux marchés publics et la régulation de la sous-traitance).

Axe03 : les réponses que les autorités ont apportées aux contraintes exposées par le « CAME »

La Fédération Nationale des Jeunes Entrepreneur (FNJE) a répondu par un rééchelonnement et la création d'une commission des promoteurs (« Loudjnatou el mouqawilin ») depuis juin 2018.

L'enquête effectuée au niveau du CAME ainsi que les jeunes entrepreneurs qui sont en difficultés confirme les informations rapportées dans les journaux et les médias.

Pour justifier leur échec, ces jeunes ne manquent d'arguments. Ils mettent quasiment tout sur le dos des pouvoirs publics qui, de l'avis de ces jeunes, ont accordé des crédits à l'aveuglette. Ils (pouvoirs publics) devraient, de ce fait, assumer les conséquences d'une générosité mal calculée<sup>31</sup>.

---

<sup>31</sup>Hamid fekhart, « ANSEJ, CNAC et ANGEM : les jeunes se disent victimes d'une politique d'emploi mal élaborée », Article de journal TSA,31 /07/2018.

### 2.2. Les réalités du terrain et l'appréciation du comportement des financeurs publics

La banque est le propulseur du développement et le reflet de l'état économique ; son rôle est d'assurer l'intermédiation financière entre les détenteurs de capitaux et ceux qui subissent un besoin de financement par la collecte et la distribution des ressources (les crédits)<sup>32</sup>.

En effet, elle veille à la rentabilité des crédits distribués aux entreprises quelle que soient leurs activités, Plus particulièrement, nous nous intéresserons aux crédits accordés de l'Agence Nationale de Soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et ceux de la caisse nationale d'Assurance chômage (CNAC), dispositifs mis en œuvre par l'Etat, Leur objectif principal est de faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs ainsi que pour encourager la création d'entreprises et absorber le chômage.

Cette sous-section est consacrée au dépouillement de l'entretien mené avec des cadres du CPA vue de retirer le point de vue de la banque, sur la relation entre elle et les micro-entreprises créés au niveau des dispositifs publics ANSEJ et CNAC.

Question n°1 : Comment évaluez-vous la taille et le potentiel du marché des PME ?

Selon la banque CPA indique qu'il y a des opportunités à saisir dans le secteur des PME. Elle considère le secteur des PME comme un marché important et potentiellement rentable. Ce qui explique l'orientation des banques vers le marché des PME au lieu de l'ignorer.

Question n°2 : Est-ce que vous considérez les PME comme segment stratégique de vos activités ?

Les PME jouent évidemment un rôle stratégique dans l'économie nationale, cette question a pour but de savoir si les PME sont également considérées comme un élément stratégique dans l'activité bancaire.

Question n°3 : Quelle est la relation que vous entretenez avec les PME ?

D'après le résultat obtenu de la banque, la relation banque-PME est toujours qualifiée de type Client/Fournisseur.

Question n°4 : Avec quels types d'entreprises réalisez-vous des fortes rentabilités ?

---

<sup>32</sup>TARI Mohamed Larbi, ATTARI Abdennasser : « Le processus du financement bancaire de l'exploitation des PME et la notion d'effet de levier financier, sous l'éclairage de la théorie d'agence », Ecole Supérieure de Commerce, numéro ,06, p,53, mars,2018.

La banque réalise plus d'avantages en termes de rentabilité avec les PME

Question n°5 : Assurez-vous des services de conseils pour vos entreprises clients ?

La sensibilité des PME aux conjonctures de type économique, réglementaire ou sociale pousse les banques à offrir des services de conseils à leurs entreprises clients pour les aider à mieux maîtriser les risques financiers ou ceux liées aux investissements.

Question n°6 : Y a-t-il un département ou une cellule au sein de votre banque réservée uniquement aux PME ?

La banque CPA ne dispose pas d'une cellule consacrée uniquement pour les PME.

Question n°7 : Assurez-vous des services d'assistance envers les PME ?

La banque CPA interrogée assure ce type de services aux PME clientes

Question n°8 : Sur quels critères se base votre banque pour octroyer les crédits aux PME ?

La confiance n'est qu'un élément complétif à l'octroi de crédits, la banque dans notre enquête se base sur les états financiers (bilan, CPC, ...) des PME qui permet à la banque d'évaluer la performance économique des entreprises qui demandent des crédits et sur les garanties qui assurent le remboursement des crédits octroyés.

Question n°9 : Quels sont les types de crédit fréquemment sollicités par les PME ?

Les PME sollicitent fréquemment des crédits à court et à moyenne terme et cela est dû aux caractéristiques de ces deux types de crédits et aux besoins particuliers de cette catégorie entreprise.

Question n°10 : Quelles sont les garanties que vous exigez en contrepartie ?

Les garanties exigées pour la couverture du risque de crédit CNAC et ANSEJ sont :

- Les nantissements des équipements et matériels financés ;
- Les gages des matériels roulants ;
- La délégation « assurances multirisques et/ou tous risques » ;
- L'adhésion au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques Crédits des Investissements.

Le recours à toute autre garantie est exclu.

Question n°11 : Quels sont les taux appliqués par votre banque ?

Les taux d'intérêts appliqués par la banque varient en fonction de type des crédits accordés.

## Chapitre II. Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises

---

Pour les entreprises créées à l'aide des dispositifs ANSEJ et CNAC le taux d'intérêt applicable aux investissements de création ou d'extension est de 6.75 % bonifié à 100%, ce qui signifie que la totalité des intérêts décomptés sur le crédit bancaire est à la charge du Trésor.

Question n°12 : Est-ce que les taux sont flexibles ?

Les taux appliqués par la banque CPA sont variables

Question n°13 : Est-ce que vous obligez les entreprises clientes à constituer un dossier pour chaque nouvelle demande de crédit ?

La banque oblige les PME clientes de constituer un dossier pour chaque nouvelle demande de crédits pour mieux gérer les opérations liées à l'octroi des crédits.

Question n°14 : Quel est le pourcentage occupé par les PME dans la totalité des crédits accordés par votre banque ? On n'a pas eu de réponse.

Question n°15 : En termes de risques à courir et de rentabilité, quel est le plus avantageux pour vous ?

Vue la spécificité des crédits à court et à moyenne terme en terme de durée de remboursement et de profits à dégager, les banques considèrent ces crédits comme étant les plus avantageux pour elles.

Question n°16 : Quels sont les obstacles à la prestation des services aux PME ?

La banque cite généralement deux obstacles majeurs à la prestation de services bancaires aux PME :

1. L'absence des informations fiables sur les PME ;
2. Facteurs macroéconomiques (à savoir l'instabilité générale, le risque de change et la crise financière actuelle).

Ces obstacles peuvent avoir un impact sur l'offre de services aux PME, en réduisant l'efficacité des activités bancaires.

Question n°17 : Quels sont les types de concours bancaires que la banque propose le plus aux PME ?

Les concours bancaires proposés par la banque CPA sont représentés comme suit :

- ✓ Outil de production ;
- ✓ Crédit d'investissement ;
- ✓ Crédit d'exploitation.

Question n°18 : Quelle est la moyenne des dossiers de demande de crédit, sollicités par les PME, traités par mois ?

Durant l'année de 2011-2012 la banque CPA a traité plus de 20 dossiers sollicités par les PME par mois, par contre à l'année 2018 la banque a traité moins de 10 dossiers par mois.

Question n°19 : Ya-t-il souvent rejet par la banque de demandes de crédits des PME ?

*Les banques financent tous les projets car elles ne peuvent pas rejeter un projet pour lequel l'ANSEJ ou la CNAC a accordé une attestation d'éligibilité sauf dans les cas où :*

- Le fonds de roulement accordé est plus important par rapport au projet ;
- Changement du montant déjà validé par la commission (CSVF) ;
- Des équipements qui ne correspondent pas au projet de création ;
- Le banquier cherche à savoir si le promoteur n'est pas endetté, si c'est le cas le projet est rejeté.

Question n°20 : Quelle est la durée moyenne de traitement d'un dossier de demande de crédit ?

La banque prend une semaine à un mois pour étudier le dossier.

Question n°21 : Combien de temps met une entreprise pour encaisser le montant du crédit que vous lui accordez en général ?

L'entreprise afin d'encaisser le montant du crédit sollicité auprès de la banque prend 4 à 6 mois.

Question n°22 : Quelles sont vos propositions pour améliorer votre relation avec les PME ? On n'a pas eu de réponse.

A travers l'étude sur le terrain, on a pu remarquer que la relation banque –PME est de type Fournisseurs (banque) /client (PME), et que le financement représente le pivot de cette relation.

Les petites et moyennes entreprises représentent une part importante de la clientèle des banques. Une relation saine et réciproque doit donc exister entre les deux partenaires.

D'une part, les entreprises doivent fournir un maximum d'informations sur leur situation financière afin de garantir, une réponse personnalisée et adaptée à leurs besoins.

D'autre part, les banques doivent proposer plus de solutions pour le financement des petites et moyennes entreprises, afin de mieux les accompagner.

### **Section 03. Etude d'une demande de crédit micro-entreprise**

Dans cette section, nous présentons, d'une part, l'agence bancaire CPA de Tizi-Ouzou et, d'autre part, nous analysons la rentabilité d'une micro entreprise.

#### **3.1. Présentation de l'organisme d'accueil CPA**

##### **3.1.1. Historique du CPA**

Le Crédit Populaire d'Algérie est une banque commerciale d'Etat créée en 1966. Son siège social est situé au 02 Boulevard Amirouche Alger.

## Chapitre II. Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises

Il peut, au même titre que les autres banques, recevoir des dépôts de fonds et exécuter des opérations financières avec toute personne physique ou morale.

Le CPA s'est spécialisé dès sa création, dans le financement des secteurs de l'artisanat, de l'hôtellerie, de l'habitat et de l'industrie.

Le CPA à l'instar de ces confrères évoluait dans un cadre de planification centralisée et impérative, qui faisait qu'il existait un système d'allocation central des ressources. Les modalités d'octroi et de gestion des crédits obéissaient à des procédures administratives, sinon à des considérations politiques en dehors de toute logique. Commerciale et de tout critère de rentabilité financière au d'efficacité économique.

Le passage des banques Algériennes à l'autonomie a fait qu'elles se trouvaient doublement sollicitées par un mouvement de mue d'une ampleur et d'une profondeur déjà appréciable.

Le crédit Populaire d'Algérie a ainsi engagé un programme de réorganisation profond de ses structures et de ses méthodes.

La mise en place d'un réseau de distributeurs automatiques de billets dans les grands centres urbains et la carte CPA VISA pour les paiements en devises, sont les premiers éléments d'une gamme de produits larges.

Le CPA a renforcé ses missions internationales. Les nouvelles dispositions relatives au commerce extérieur confortent le rôle de la banque dans l'assistance des entreprises. En multipliant ses prises de participation à l'étranger dans des banques ou des sociétés de trading et d'investissement.

Depuis 1966, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du ministère des finances.

Le capital social de la banque initialement fixé à 15 millions DA a évolué comme suit<sup>33</sup>

**Tab. N° 25 :** le capital social de la banque

Année	Capital
1966	15 millions de DA
1983	200 millions de DA
1992	5.6 millions de DA
1994	9.31 millions de DA
1996	13.6 millions de DA
2004	25.3 millions de DA
2006	29.3 milliards de DA
<b>2010</b>	<b>48.0 milliards de DA</b>

Source : document interne du CPA 2018.

### 3.1.2. Mission et objectifs Du CPA<sup>34</sup>

<sup>33</sup> Document interne du CPA.

Ce nouveau cadre institutionnel impose à la banque un rôle plus dynamique et responsable, en matière de financement de l'économie et de collecte des ressources, et de ce fait, à une plus grande efficacité dans ses modes d'interventions.

Ainsi, et pour pouvoir remplir convenablement ses missions, et atteindre ses objectifs, et pour répondre aux nouveaux besoins du marché, la banque doit œuvrer à un redéploiement de ses moyens humains et matériels, et à l'amélioration de ses capacités techniques et financières.

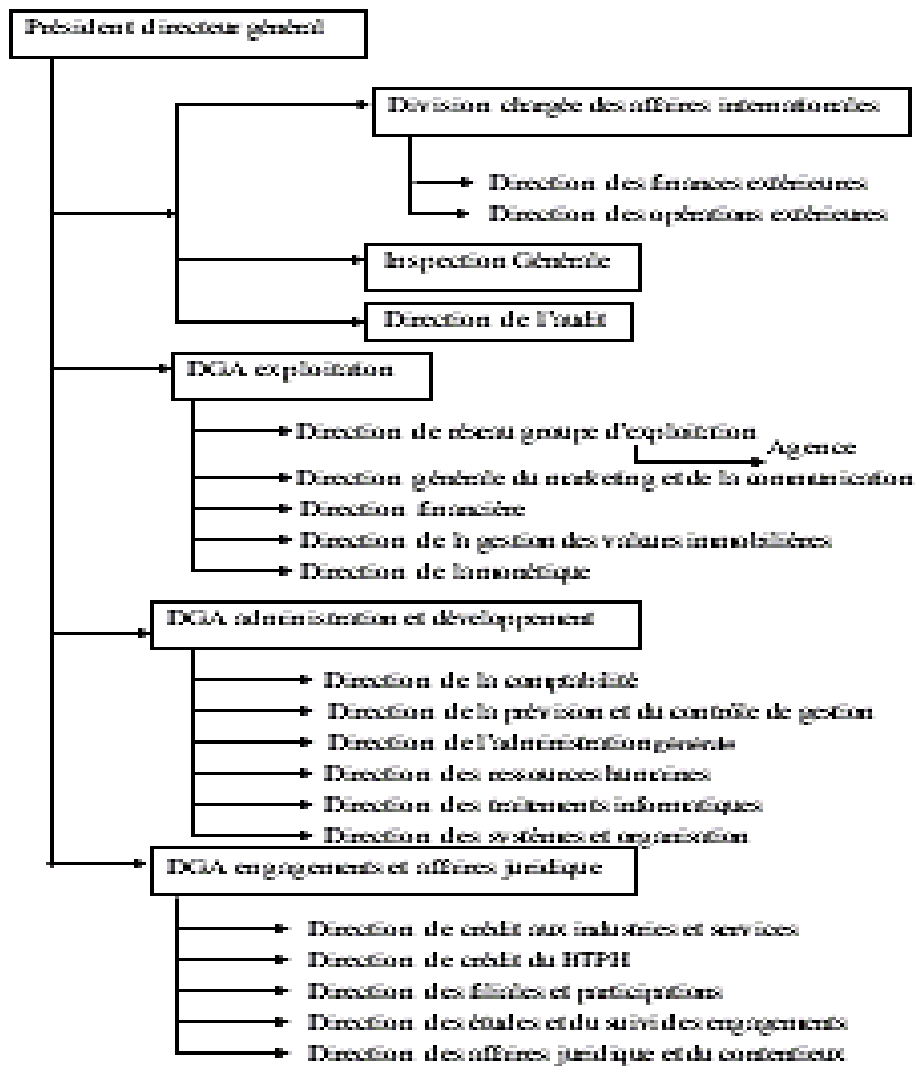
Pour ce faire elle doit :

- Satisfaire les clients par l'aptitude à offrir des produits et des services répondant à leurs besoins.
- Assurer un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités qui la concernent.
- Renforcer la disposition de contrôle.
- Améliorer et rendre plus efficace la gestion en vue d'assurer les mutations nécessaires.
- Développer le commerce par l'introduction de nouvelles techniques managériales et de marketing.
- Gérer de façon plus performante les ressources humaines.
- Améliorer et développer les systèmes d'information et les moyens informatiques.
- Gérer avec dynamisme la trésorerie de la banque (DA et Devise), les prises de participation au niveau national et à l'étranger.
- Maîtriser les emprunts et gérer activement la dette extérieure.
- Mettre en place renforcer la prévision et le contrôle.

### 3.1.3. Schéma de l'organisation de l'organisme

---

<sup>34</sup>Document interne du CPA.



### 3.2. Montage d'un dossier d'un crédit d'investissement

Le client en introduisant sa demande de crédit, doit fournir un ensemble de documents qui serviront au montage du dossier de crédit.

A la réception du dossier de crédit, la première chose à faire pour le banquier chargé de l'étude est de s'assurer que son client a bien apporté tous les documents demandés (dossier complet). Par la suite, de vérifier et contrôler les informations recueillies en procédant ainsi :

- S'assurer de l'authenticité des documents tels le nom de l'entreprise...
- S'assurer de la véracité des chiffres contenus dans les documents comptables et financiers.

#### 3.2.1. Montage du dossier de crédit

Le dossier de crédit fourni par le promoteur, il sera la source d'information et le guide d'orientation dans l'étude que nous allons mener, le dossier de crédit doit comporter :

- Une demande manuscrite signée par les associés de la micro entreprise ;

- Une attestation d'éligibilité à l'aide de l'état délivrée par l'ANSEJ ;
- Une étude technico-économique confectionnée avec l'aide de la délégation à l'emploi de jeunes, accompagnée de factures pro formats (coût global maximum du projet est de 10.000.000DA) ;
- Bilan d'ouverture ;
- Bilans prévisionnels établis sur 8 ans menus de leurs tableaux des comptes des résultats TCR ;
- Structure de l'investissement ;
- Structure de financement ;
- Tableau d'amortissement du crédit.

### 3.2.2. Condition d'octroi du crédit

L'autorisation du crédit ne sera établie que lorsque les conditions seront réunies qui se présente comme suit :

- Ouverture d'un compte bénéficiaire ;
- Présentation du justificatif de versement de la part d'autofinancement ;
- Réception du virement du montant de l'aide du FNSEJ ;
- Présentation d'une attestation d'adhésion au fonds de garanties sur toute la durée du crédit accordé ;
- Présentation d'une copie de cahier des charges financement triangulaire délivré par l'ANSEJ ;
- Une copie légalisée de la décision d'octroi d'avantage au titre de phase réalisation, création ou extension ;
- Attestation d'affiliation à la CASNOS ;
- Présentation d'une attestation d'adhésion au fonds de garanties sur toute la durée du crédit accordé.

### 3.2.3. Mode de financement

Le type de financement est triangulaire, c'est une formule dont l'apport financier des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

Ce type de financement est basé sur deux niveaux :

- ✓ **Niveau 1** : Le montant d'investissement jusqu'à **5.000.000 DA**

✓ **Niveau 2** : Le montant d'investissement **5.000.000 à 10.000.000 DA**

**Tableau N°26** : le montant d'investissement jusqu'à **5.000.000 DA**

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
<b>1%</b>	<b>29%</b>	<b>70%</b>

**Source** : Fait sur la base des documents recueillis ANSEJ 2018.

**Tableau N°27** : le montant d'investissement **5.000.000 DA à 10.000.000 DA**

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
<b>2%</b>	<b>28%</b>	<b>70%</b>

**Source** : Fait sur la base des documents recueillis ANSEJ 2018.

### 3.2.4. Garantie d'octroi du crédit

Les garanties exigées en contrepartie sont représentées ainsi :

- Les nantissements des équipements et matériels financés ;
- Les gages des matériels roulants ;
- La délégation « assurances multirisques et/ou tous risques » ;
- L'adhésion au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques Crédits des Investissements.

### 3.3. Étude et présentation d'un projet micro-entreprises

#### 3.3.1. L'analyse de l'étude technico-économique

##### 3.3.1.1. Présentation du promoteur

Monsieur X est un jeune investisseur de 27ans de la commune d'AIT AISSA MIMOUN, daïra d'Ouaguenoun, Tizi-Ouzou. Qui projette de créer une micro entreprise dans le cadre du dispositif de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), qui se présente ainsi :

- ✓ Intitulé du projet : collecte de lait
- ✓ Forme juridique : une personne physique ;

- ✓ Secteur d'activité : transports et auxiliaires de transport, communications, PTT,

### 3.3.1.2. L'objet du crédit

Dans le cadre de la création de sa micro entreprise, l'investisseur sollicite le concours de la banque CPA, pour un crédit d'investissement à moyen terme équipement dans le cadre du dispositif d'aide à la création de micro –entreprise ANSEJ d'un montant de 1428 088,09 DA représentant 70% du coût global du projet estimé à 2 040 125,85 DA, remboursables dans 8 ans dont 3 ans de différé.

La périodicité de remboursement est semestrielle et sur un taux d'intérêt bonifié à 100 %.

### 3.3.2. Analyse financière

#### A. Structure du financement

**Tableau N°28 : structure du financement**

Rubrique	Taux %	Montant en DA
Apport personnel	1 %	20 401,26
PNR (ANSEJ)	29 %	591 636,50
Crédit Bancaire	70%	1 428 088,09
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>2 040 125,85</b>

Source : Fait sur la base des documents recueillis 2018.

De ce qui précède, nous remarquons que le jeune promoteur doit faire un apport personnel de 1% par rapport au coût total de l'investissement.

#### B. La capacité de remboursement du crédit

**Tableau N°29 : capacité de remboursement du crédit**

Rubrique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année5	Année 6	Année 7	Année8
Résultat net	379 340,52	534 469,12	683 165,86	652 438,59	796257,32	1 202 357,30	1 377 514,24	1 570 953,54
Amortissement	359375,17	359375,17	359375,17	359375,17	359375,17	359375,17	359375,17	359375,17
Cash-flow net	738 715,69	893 844,29	1 042541,03	1 011 831,76	1 155 632,49	1256262,47	1431419,41	1624 858,71
Annuités	178511,0113	178511,0113	178511,0113	178511,0113	178511,0113	178511,0113	178511,0113	178511,0113
Ecart	560204,6787	715333,2787	864030,0187	833320,7487	977121,4787	1077751,4587	1252908,3987	1446347,6987

Source : Fait sur la base des documents recueillis 2018.

⚙ Remarque

Cash-flow = résultat net + amortissement

Ecart = cash-flow net – annuités

D'après le tableau, nous pouvons constater que la micro entreprise génère les résultats nécessaires, en incluant bien sûr la dotation à l'amortissement annuel, qui permettra de faire facilement face aux échéances du crédit, ce qui constitue par voie de conséquence un point positif, essentiel dans l'étude de la présente demande de crédit.

### 3.3.3. Analyse de la rentabilité du projet

Afin d'étudier la rentabilité du projet, nous allons travailler sous les hypothèses suivantes :

- La durée de crédit est de 8 ans ;
- Le taux d'actualisation est de 11% (soit 5.5 % de taux d'intérêt et 5.5% de taux d'inflation) ;
- Le coût global des investissements s'élève à 2 040 125,85 DA.

Remarque : nous n'aborderons ici ni les aspects liés au marché, ni ceux liés à l'analyse financière.

Nous présentons succinctement les quatre critères principaux d'évaluation :

**Tableau N°30 : détermination de la valeur Actuelle Nette (VAN)**

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cash-flow net	738 715,69	893 844,29	1042541,03	1 011 831,76	1 155 632,49	1256262,47	1431419,41	1624 858,71
Cash-flow actualisés	665509,63	725464,07	762297,01	666524,92	685811,63	671649,21	689455,19	705069,27
Cash-flow actualisés cumulés	665509,63	1390973,7	2153270,71	2819795,63	3505607,26	4177256,47	4866711,66	557 1780,93

Source : Fait sur la base des documents recueillis 2018.

$$\text{VAN} = \sum \text{CF} \text{ actualise-} I_0$$

$$\text{VAN} = 5571780,9 - 2040125,85$$

$$\text{VAN} = 3531655,05$$

⚙ Remarque

$$\text{Cash-flow actualisés} = \text{Cash-flow net} \times (1+i)^{-n}$$

L'étude réalisée ci-dessus, dont la durée de crédit a été fixée à 8 ans a fait ressortir une VAN positive, ce qui signifie que le projet est rentable, donc le projet sera accepté, ainsi le montant total des cash-flows a pu récupérer le montant de l'investissement initial, d'une part et générer un surplus de trésorerie de 3531655,05.

### ✓ Détermination de Taux de Rentabilité Interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne correspond au taux qui permet d'annuler la VAN du projet étudié. Il représente également le taux maximal de rentabilité espéré.

Afin de calculer sa valeur, nous allons procéder par interpolation linéaire.

Si on suppose :

**T1**=taux d'actualisation pour une VAN1>0

**T2**=taux d'actualisation pour une VAN2<0

Par interpolation, on trouve <sup>35</sup> :

$$\text{TRI} = \text{T1} + \frac{(t1 - t2) * \text{VAN1}}{\text{VAN} / + \text{VAN1}}$$

- Pour un taux d'actualisation=12%

**Tableau N°31 : détermination TIR**

Année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cash-flow net	738 715,69	893 844,29	1042541,03	1 011 831,76	1 155 632,49	1256262,47	1431419,41	1624 8,71
(1,12) <sup>-n</sup>	0,79	0,71	0,63	0,56	0,50	0,45	0,40	0,36
Cash-flow actualisés	659567,58	712567,19	742060,11	643037,37	655736,91	636461,66	647501,44	656253,18

Source : Fait sur la base des documents recueillis 2018.

- Pour un taux d'actualisation= à 43%

**Tableau N°32 : détermination TIR**

Année	1	2	3	4	5	6	7	8

<sup>35</sup>HORNGREN C, BHIMANI A et al, Contrôle de gestion et gestion budgétaire, 3eme édition Pearson éducation,

## Chapitre II. Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises

Cash-flow net	738 715,69	893 844,29	1042541,03	1 011 831,76	1 155 632,49	1256262,47	1431419,41	624 358,71
(1,43) <sup>-n</sup>	0,69	0,48	0,34	0,23	0,16	0,1	0,08	0.05
Cash-flow actualisés	509713,82	429045,25	354463,95	232721,13	184901,19	125626,24	114513,55	81242,93
	VAN (12%)			VAN (43%)				
	3313059,59			-7898,34				

Donc :

TIR=30,92%
------------

Le taux de rentabilité interne confirme la solidité du projet. En effet, le TRI (30,92%) est supérieur au taux d'actualisation (11%). De ce fait, le projet reste rentable tant que le taux d'actualisation utilisé est inférieur au TRI.

Tout financement dont le coût serait inférieur à ce taux permettrait de dégager une valeur actuelle nette positive.

### ✓ Détermination de délai de récupération(DRA)

Nous retenons ce critère pour nous aider à rechercher la date de récupération du montant de l'investissement initial. De plus, il permet d'avoir une indication du degré du risque induit par le projet. En effet, un projet dont la durée de récupération est longue présente un risque assez important.

Il se situe entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année, car les CF actualisé égalisent le capital investi.

$DRA = 2 \text{ ans} + (2040125,85 - 1390973,7 / 762297) * 12 = 10,21$  d'où  $DRC = 2 \text{ ans} + 10 \text{ mois}$

$DRA = 2 \text{ ans} + 10,21$

$= 2 \text{ ans} + 10 \text{ mois} + 6 \text{ jours}$

Le délai de récupération si après 2ans et 10 mois et 6 jours.

Les résultats obtenus attestent que le montant investi sera récupéré dans 2ans, 10mois et 6 jours. Puisque la durée de récupération de la dépense initiale est inférieure à 8 ans, cela encourage le promoteur à investir un tel projet. De même la banque n'hésite pas de lui prêter de l'argent, car le promoteur arrive à rembourser dans les délais.

En effet, le projet est jugé comme étant **moins risqué** puisque le temps de récupération du capital représente un quart de la durée global du projet (8ans).

✓ **Détermination l'indice de profitabilité(IP)**

$$IP = VAN / I_0 + 1$$

$$IP = 3531655,05 \div 2040125,85 + 1$$

$$IP = 2,73$$

L'indice de profitabilité nous donne un rendement de capital engagé. Ainsi, chaque dinar investi rapportera 1,73 DA de gains à la fin de la durée de vie du projet.

Le projet est profitable du moment où son indice de profitabilité est supérieur à l'unité.

En conclusion, l'ensemble de ces indicateurs concordent à dire que la rentabilité intrinsèque du projet est satisfaisante. En effet, ces résultats soutiennent largement la décision de la banque quant à l'acceptation de la demande du crédit sollicité par le promoteur.

Selon les critères de rentabilité calculés ci-dessus :

- Une VAN, au terme de la durée du projet égale à 3531655,05
- Un TIR très important de 30,92%
- Un IP plus que promoteur de 2,73

### Conclusion

Pour conclure, nous présentons ci-après quelques points de synthèse sur les différents volets de ce chapitre.

En premier lieu, nous avons constaté dans la section 1, que la diversité des instruments de préparation de la décision d'investir est destinée à cerner avec autant de précision que nécessaire tous les contours du projet d'investissement afin de s'assurer de sa faisabilité et de sa rentabilité ; les critères d'évaluation de la rentabilité de l'investissement que nous avons brièvement exposés, permettent de mettre l'accent sur l'espérance de gain attendu par l'entrepreneur, ce qui détermine la banque à souscrire ou non au financement. Notons que nous n'avons examiné que les critères utilisables en avenir certain, ce qui implique que d'autres approches de la rentabilité sont indispensables lorsque l'on se situe dans un pays comme l'Algérie où l'incertitude prévaut grandement dans l'univers économique.

Nous avons noté que la banque, dans ses réponses à nos questionnements, demeure parfois muette et assez souvent floue, pour terminer en nous indiquant que les dispositifs publics présentent toutes les études nécessaires à la décision d'octroi du crédit. Il nous est permis de douter de cette assertion quand on sait que la mission de ces dispositifs est avant tout d'ordre sociopolitique (développement local, création d'emplois...).

Dans la deuxième section, à travers notre recherche sur le terrain, nous concluons que les jeunes promoteurs ont le plus grand mal à rembourser les crédits sollicités aux échéances prévues, les résultats de notre analyse nous ont permis de constater que les jeunes promoteurs ne sont pas satisfaits de ces dispositifs.

Néanmoins, cette situation n'est pas générale, comme le montre le cas du projet que nous avons examiné ; après avoir évalué en détail les critères de choix d'investissement, nous pouvons constater que le projet est, *ceteri-paribus*<sup>36</sup>, rentable durant les 8ans d'exploitation couverts par nos calculs.

---

<sup>36</sup> Toutes choses étant égales par ailleurs

## Conclusion générale

---

La petite et moyenne entreprise est considérée comme étant un moteur essentiel du processus de développement ; elle forme l'essentiel du tissu économique, fournissant une part appréciable de l'emploi et participant de manière notable dans la création de la valeur ajoutée et grâce à sa large distribution dans l'espace et sa variété sur le plan de la taille et de la technologie, elle participe aussi dans la lutte contre la pauvreté et réduit les inégalités sociales et régionales, cela en plus de sa contribution importante au développement de l'esprit entrepreneurial en Algérie

Dans ce travail, nous avons tenté de mettre en lumière le rôle des dispositifs publics mis en place par le gouvernement algérien, à savoir l'ANSEJ, la CNAC, dans la création des petites et moyennes entreprises et la création des emplois, ainsi que le rôle de la banque CPA dans le financement de ces organismes.

Afin de bien maîtriser notre objet d'étude, et de mener à bien notre objectif, nous avons élaboré une démarche méthodologique comprenant un éclairage théorique suivi d'une étude de cas mobilisant quatre (4) techniques d'investigation : deux (2) stages pratiques respectivement à l'antenne ANSEJ de Tizi-Ouzou et à la banque CPA de Tizi-Ouzou, et une collecte de données auprès de l'organisme CNAC ainsi que de l'association Collectif d'Appui aux Micro-entreprises (CAME). Ce qui nous a permis de mieux appréhender les problématiques de ce travail qui se résument comme suit :

- Le financement et le soutien permanents consacrés par l'ANSEJ et la CNAC aux jeunes entrepreneurs sont-ils suffisants pour garantir la continuité, la rentabilité des projets et le remboursement des crédits bancaires ?
- Les études techniques et économiques exigées pour tout projet de création de micro-entreprise correspondent-ils aux normes qui sont appliquées par les banques en matière de critères de rentabilité ou à des normes et critères essentiellement sociaux ?

Compte tenu des différentes étapes suivies pour réaliser notre travail on conclut que :

- Les promoteurs peuvent facilement bénéficier d'un crédit dont la garantie est assurée par les agences qu'abritent ces dispositifs, ainsi que des prêts non rémunérés et une bonification de taux d'intérêts.
- La facilité d'obtention des crédits auprès des dispositifs, ainsi que la pression de l'association CAME contribuent fortement à déresponsabiliser de nombreux

## Conclusion générale

---

promoteurs en cultivant la croyance en leur sein que ces crédits sont un droit dont il faut tirer profit, une occasion pour les bénéficiaires de crédits de se cacher derrière le milieu des frondeurs et de ne pas chercher à rembourser ; par ailleurs, l'action de cette association encourage les promoteurs à solliciter des crédits avec l'idée préconçue de non remboursement du moment qu'il y a une association qui demande l'effacement des dettes.

- Mais ceci étant précisé, il y a sans doute du positif dans le fait que l'association CAME soit mise en place avec pour mission de défendre les droits des promoteurs en difficulté et de servir la pérennité des micro-entreprises.

En effet, la responsabilité de l'échec de plusieurs projets créés dans le cadre des dispositifs mis en œuvre par l'Etat n'est pas à mettre exclusivement sur le dos des promoteurs, car l'incapacité d'honorer les prêts qu'ils ont contractés auprès des banques est due à de nombreux paramètres :

- Les études technico-économiques réalisées au niveau des dispositifs sont généralement jugées insuffisantes par les banquiers ;
- Le manque d'environnement favorable au travail des micro-entreprises ;
- Le marché informel ;
- La logique effrénée d'importation de multiples produits qui concurrencent la production locale ;
- La sous-traitance qui est mal organisée, très souvent aux dépens des petites entreprises....
  - Si on se concentre sur la notion de rentabilité des crédits sollicités aux projets d'investissement créés dans le cadre des dispositifs publics, et la manière dont les banques apprécient la rentabilité de ces crédits, on constate que :
- Les dispositifs mis en œuvre par l'Etat (CNAC et ANSEJ) restent une action beaucoup plus sociale et politique que financière et économique ;
- L'Etat se retrouve dans l'obligation de rembourser ces crédits aux banques par le biais du fonds de garantie ;
- Les établissements bancaires soutiennent l'idée, qu'on ne peut pas parler ni de gains ni de rentabilité, car autrement, nous pouvons supposer (avec peu de doute) que les banques refuseraient de donner des crédits, et il serait donc hors de question de financer ces dispositifs ; malgré tout, *les banques proposent le financement de ce genre de dispositif parce qu'elles y sont contraintes de l'Etat.*

## Conclusion générale

---

Les conflits constatés entre le banquier et le promoteur, liés au non remboursement des prêts et au non-respect des échéances convenues, sont gérés de manière spécifique grâce au fonds de garantie mis en œuvre pour prévenir contre les risque, ce qui montre que ce phénomène est devenu une culture tolérée voire institutionnalisée en Algérie.

- Il convient de noter que le financement et le soutien permanents consacrés par l'ANSEJ et la CNAC aux jeunes entrepreneurs sont insuffisants pour garantir la continuité, la rentabilité des projets et le remboursement des crédits bancaires ; ceci n'exclut pas l'existence de cas de projets qui sont correctement exploités, à l'exemple du cas pratique que nous avons examiné, la micro-entreprise « Collecte de lait » pour laquelle des études économiques exigées pour tout projet de création de micro-entreprise correspondraient aux normes qui sont appliquées par les banques en matière de critères de rentabilités.

Pour terminer, il convient de remarquer que la création de micro-entreprises à l'aide des dispositifs publics nous semble correspondre à une politique du nombre, ces entreprises ayant pour vocation d'éponger un chômage massif sans que les conditions de leur survie et de leur développement ne soient « assurées » à l'aide d'une batterie de normes prenant en compte les contraintes et les incertitudes caractéristiques de l'environnement économique, social, institutionnel et culturel du pays.

La création de nouvelles entreprises est une affaire très sérieuse qui exige beaucoup d'efforts de la part de l'Etat, des promoteurs et des institutions locales.

*A ce titre nous proposons une série de mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement des dispositifs et de l'environnement :*

- Permettre à l'ANSEJ et la CNAC de superviser la part des marchés publics réservée aux micro-entreprises
- Lancer une démarche concrète et bien outillée (bureaux d'étude expérimentés) visant à diagnostiquer les TPE qui se déclarent en situation d'incapacité à rembourser leurs dettes vis-à-vis des banques.
- Promouvoir une vraie formation des promoteurs et des personnels des dispositifs au management d'entreprise
- Créer un mécanisme de veille rapprochée sur la situation des micro-entreprises, par exemple un service spécialisé dans la veille opérationnelle et stratégique

## Conclusion générale

---

- Cibler les micro-entreprises des branches jugées prioritaires par des aides et un suivi renforcés,
- Créer un mécanisme de suivi de la gestion en cours d'exploitation (cellule au niveau des dispositifs, parrainage financé par l'Etat pour les nouvelles micro-entreprises, tarifs préférentiels ...) par des bureaux d'étude ou par des patrons d'entreprises qui s'y engagent...
- Mettre en place un mécanisme de rappel (de veille) en direction des TPE sur des questions nodales comme les dettes,
- Développer la création d'entreprises (ANSEJ/CNAC) dans la sous-traitance aux grandes entreprises
- Réaliser les études au profit des jeunes promoteurs pour les projets prioritaires ou présentant une certaine complexité
- Alléger les charges et prévoir un soutien particulier aux TPE durant les périodes « difficiles » (recul de l'activité générale, contraintes sur certains intrants –importés- ...).
- Il convient enfin d'intégrer le CAME dans un mécanisme de concertation sur le développement des dispositifs de soutiens à la création et au développement des micro-entreprises.

## **Ouvrages**

1. DAHAK, Abdenour, KARA, Rabah. « Le Mémoire de Master : Du choix du sujet à la soutenance .Méthodologie de recherche appliquée au domaine des Sciences Economiques, de Gestion et des Sciences Commerciales ». Tizi-Ouzou, Edition El –Amal ,2015.<http://forumdesdemocrates.over-blog.com/2015/02/fin-de-la-gartuite-des-soins-ahcene-zehant-economiste-de-la-sante-en-parle.html>.
2. HADJ SADOK. T, « les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, 2007.
3. MAKHLOUF .F « comptabilité des sociétés selon SCF », éd revue et corrigée, 2011.

## **Thèses et mémoires**

1. AOUF. N, ZINET. T : « opération d'octroi d'un crédit d'investissement, cas de la DRE de la BNA »mémoire de master, option, finance d'entreprise, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2015 /2016.
2. BERRANI Mokhtar : « le crédit bancaire en Algérie), Mémoire de fin d'études Pour l'obtention du Brevet Supérieur de Banque, école supérieur de banque, Février 2005.
3. Christian Joël oba : « le rôle du bilan financier », brevet de technicien, lycée professionnel commercial de Yopougon (cote d'ivoire)
4. EDEN BANGO KUTAKLA : « étude de faisabilité et de viabilité d'un projet d'investissement. Cas de l'implantation d'une ferme agricole au plateau de bateke », licence en gestion des entreprises et organisation du travail, option : entrepreneuriat et gestion des pme, université de Kinshasa, 2014
5. HAMIDOUCHE. N, RAHMOUNI. R Mémoire de master, option, Monnaie, Banque et Environnement International « le financement bancaire des micros entreprises dans le cadre des dispositifs ANSEJ, ANGEM et CANC » Université Abderrahmane MIRA – Bejaia

6. MADIOU. L ; « Mesure et optimisation de la rentabilité des banques par application du benchmarking et la méthode d'enveloppement des données : cas de la BNA » ; mémoire, MAGISTER EN SCIENCES ECONOMIQUES Option : Monnaie Finance et Banque, UMMTO.
7. MANAA.L, SAIT.M, Mémoire de master, option, Monnaie, Banques et environnement international, « L'efficacité des dispositifs publics (ANSEJ, CNAC et ANGEM) dans la création des PME en Algérie » Université Abderrahmane Mira-Bejaia.
8. MESSAOUDENE.S, MESSAOUDI.K, Mémoire de master, option ; sociologie de travail et gestion des ressources humaines, « le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi et la réduction de chômage » Université Abderrahmane Mira-Bejaia.
9. TARI. M, ATTARI. A : Mémoire de master, « Le processus du financement bancaire de l'exploitation des PME et la notion d'effet de levier financier, sous l'éclairage de la théorie d'agence », Ecole Supérieure de Commerce.

#### Documents

1. Documents interne du CPA.
2. Documents interne de l'ANSEJ.
3. Documents interne du dispositif CNAC

#### Lois et réglementation

1. Journal officiel de la république algérienne N°52 27 Rabie Ethani, 1417,11 septembre 1996, chapitre I.
2. Brahim B, « Les jeunes promoteurs ont marché jeudi : pour l'effacement des dettes » dans le temps d'Algérie le 28.09.2018.
3. Articles du JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52.
4. Article 01, journal officiel de la république algérienne N°44.

5. Article 5 du code de commerce.
6. Art 8 du journal officiel de la république algérienne n°02, 11 janvier 2017, page 5.
7. Art 9 du journal officiel de la république algérienne n°02, 11 janvier 2017, page 5.
8. Art 10 du journal officiel de la république algérienne n°02, 11 janvier 2017, page 5.
9. .Article.715 du code du commerce.
10. Article 551 du code du commerce.
11. Article 644 du code civil.
12. Code civil, art, 948.2007.

#### **Sites internet**

1. <http://définition.actufinance.fr/valeur-actuelle-nette-van-757/>
2. [http://www.elmouatin.dz/?Dispositif\\_Creation-ANJEF](http://www.elmouatin.dz/?Dispositif_Creation-ANJEF).
3. <http://www.institut-numerique.org/chapitre-3-etude-de-faisabilite-commerciale-d'un-projet>.
4. <http://www.institut-numerique.org/chapitre-4-etude-de-faisabilite-téchnique>.
5. <http://www.journaldunet.fr/business/dictionnaire-comptable-et-fiscal/1198413-compte-de-resultat-definition-traduction>.
6. [https://www.thebusinessplanshop.com/blog/fr/entry/plan\\_de\\_financement](https://www.thebusinessplanshop.com/blog/fr/entry/plan_de_financement).
7. [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz).
8. [www.Cours-de-droit.net](http://www.Cours-de-droit.net).
9. [www.notaires.Paris-idf.fr](http://www.notaires.Paris-idf.fr).
10. [www.tifawt.com](http://www.tifawt.com).

## **Autres documents**

1. « La notion de l'économie de construction », option : construction, université Abou Bakr Belkaid, faculté des sciences de l'ingénieur ,2013 /2014.
2. BOUKACEM, notion de cour gestion de portefeuille.
3. Guide du créateur d'entreprise, page 45, novembre, 2011.
4. L, FEKKAK, notion DE COUR gestion financière
5. L'encyclopédie illustrée du marketing, définitions marketing, consulté (le 20 sept 2018).
6. Moussi, Notion de cour analyse financier
7. *Robert OBERT* : « initiation a la comptabilité », p. 5. 2006.
8. Si Lekhal. K & KORICHI.Y & GABOUSSA. A : « Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives », N°4, 2013.





## **II. Quelles sont les difficultés rencontrées par les microentreprises ?**

### **III. Principale difficulté selon les branches d'activités ?**

**IV. Quelles sont les réponses que les autorités ont apportées aux contraintes que vous avez exposées ? Avec votre appréciation sur ses réponses.**

**V. Volet financement et remboursement (ou en est la discussion ou la négociation avec les autorités).**

**VI. Volet assurance (FCMG et autre assurance).**

## **VII. Etude e cas**

*Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou  
Faculté des sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion  
Département des Sciences Economiques*

## **Questionnaire n° :**

**Thème de l'étude : LE FINANCEMENT DES MICRO ET PETITES ENTREPRISES**  
***(Etude de cas : wilaya de Tizi Ouzou).***

*Ce questionnaire a été conçu dans le cadre d'une étude pour l'obtention d'un diplôme de master en Economie Monétaire et Bancaire (EMB), au sein de l'université de Tizi-Ouzou. Nous cherchons à savoir quels sont les moyens de financement adoptés par les entreprises familiales implantées dans la wilaya de TIZI OUZOU.*

*Permettez-nous de vous présenter le questionnaire ci-après et nous vous remercions de consacrer un peu de votre temps pour y répondre.*

*Nous nous engageons à ce que tous les résultats obtenus via ce questionnaire soient confidentiels et utilisés à des fins exclusivement scientifiques.*

*Nous vous remercions par avance de votre contribution et du temps que vous voudrez bien y consacrer.*

*Si vous souhaitez plus de renseignement ou une aide ou explication pour remplir ce questionnaire, nous sommes, bien entendu, à votre disposition au, .....*

*NOM : .....*

*PRENOME : .....*

*Adresse mail : .....*

*Numéro du téléphone : .....*

**Merci d'avance pour votre collaboration.**

Identification de l'agence bancaire :

- Dénomination :

- Forme juridique :

- Adresse :

- Téléphone :

1-Comment évaluez-vous la taille et le potentiel du marché des PME ?

- Vaste marché
- Marché limité
- Grand potentiel
- Faible potentiel

2-Est-ce que vous considérez les PME comme un élément stratégique de vos activités ?

- Oui
- Non

Si non pour quelle raison ?

.....  
.....  
.....  
.....

3- Quelle est la relation que vous entretenez avec les PME ?

- Partenaire
- Client
- Autre

Si autre(s) veuillez préciser

.....  
.....

4-Avec quels types d'entreprises réalisez-vous des fortes rentabilités?

- PME
- Grandes entreprises

5-Assurez-vous des services de conseils pour vos entreprises clients ?

- Oui
- Non

6-Y a t- il un département ou une cellule au sein de votre banque réservée uniquement aux PME ?

- Oui
- Non

7-Assurez-vous des services d'assistance envers les PME ?

- Oui
- Non

8- Sur quels critères se base votre banque pour octroyer les crédits aux PME ?

- Confiance
- Garanties
- Les états de synthèses
- Autres

9-Quels sont les types de crédit fréquemment sollicités par les PME ?

- Long terme
- Moyen Terme
- Court terme

10-Quelles sont les garanties que vous exigez en contre partie ?

.....  
.....  
.....  
.....

11-Quels sont les taux appliqués par votre banque ?

.....  
.....  
.....

12-Est-ce que les taux et les garanties sont flexibles ?

- Oui
- Non

13-Est-ce que vous obligez les entreprises clientes à constituer un dossier pour chaque nouvelle demande de crédit ?

- Oui
- Non

14-Quel est le pourcentage occupé par les PME dans la totalité des crédits accordés par votre banque ?

- De 0% à 25%
- De 25% à 50%
- De 50% à 75%
- De 75% à 100%

15- En termes de risques à courir et de rentabilité, quel est le plus avantageux pour vous ?

- Crédit à court terme
- Crédit à moyen terme
- Crédit à long terme

16-Qu'ils sont les obstacles à la prestation des services aux PME ?

- Facteurs macroéconomiques
- Concurrence sur le marché des PME
- Nature des techniques de prêt aux PME
- Insuffisance de la demande
- L'absence des informations fiables sur les PME
- Facteurs propres à la banque

17-Quelles sont vos propositions pour améliorer votre relation avec les PME

?.....  
.....

18-Quelles sont les types de concours bancaires que la banque propose le plus aux PME ?

.....  
.....  
.....

19- Quelle est la moyenne des dossiers de demande de crédit, sollicités par les PME, traités par mois ?

- Moins de 10
- De 10 à 20
- Plus de 20

20-Ya-t-il souvent rejet par la banque de demandes de crédits des PME ?

- OUI
- NON

21-Quels sont les secteurs d'activité au niveau des PME qui font l'objet de plus de financement par votre banque au cours de votre dernier exercice ?

.....  
.....  
.....

22-Avez-vous une bonne connaissance des différents entrepreneurs des PME qui vous approche pour des demandes de crédits ?

- OUI
- NON
- Pas suffisamment

23-Quels est le processus d'analyse d'un dossier de demande de crédit par votre banque ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

24-Quelle est la durée moyenne de traitement d'un dossier de demande de crédit ?

- Une semaine
- D'une semaine à un mois
- Plus d'un mois

25-Combien de temps met une entreprise pour encaisser le montant du crédit que vous lui accordez en général ?

.....  
.....

26-Quels sont les différents types de crédits proposés à la clientèle PME ? Quelles sont leurs caractéristiques ainsi que leurs durées respectives de remboursement ?

.....  
.....  
.....

## *Table des matières*

**Remerciements**

**Dédicaces**

**Liste des abréviations**

**Liste des figures**

**Liste des tableaux**

**Liste des annexes**

**Sommaire**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapier I. Les dispositifs publics de soutien à la création des micro-entreprises.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Section 01.Présentation générale des dispositifs ANSEJ et CNAC .....</b>	<b>5</b>
1.1. L'Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) .....	5
1.1.1. La mise en place de l'agence (historique).....	5
1.1.2. Définition de l'ANSEJ .....	6
1.1.3. Les missions de l'ANSEJ .....	6
1.1.4. Les objectifs du dispositif ANSEJ .....	8
1.1.5. Les promoteurs remplissant les conditions cumulatives .....	8
1.1.6. Les partenaires de l'ANSEJ .....	10
1.1.6.1.Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits (FCMGRC).....	10
1.1.6.2. Les banques .....	10
1.1.7. Les ressources et les dépenses du dispositif ANSEJ .....	10
1.1.7.1. En ressource .....	10
1.1.7.2.En dépense.....	11
1.1.8. L'orientation, la gestion et le fonctionnement de l'ANSEJ .....	11
1.1.8.1. Le conseil d'orientation.....	11
1.1.8.2. Du directeur général .....	12

1.1.8.3. Le comité de surveillance.....	12
1.1.9. Les types de financement de ce dispositif.....	12
1.1.9.1. Le financement triangulaire .....	13
1.1.9.2. Le financement mixte.....	13
1.1.10. Les aides accordées par l'ANSEJ (phase de réalisation et phase d'exploitation).....	14
1.2. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).....	15
1.2.1. Historique.....	15
1.2.2. Les missions de la CNAC .....	15
1.2.3. Les objectifs de la CNAC.....	16
1.2.4. Les conditions d'éligibilité du chômeur promoteur .....	16
1.2.5. Pièces constitutives du dossier d'accès au dispositif .....	17
1.2.5.1. Dossier administratif .....	17
1.2.5.2. Dossier financier .....	17
1.2.6. Le mode de montage du financement du projet .....	18
1.2.7. Montage de projet du promoteur.....	18
1.2.8. Composition et attribution du CSVF .....	18
1.2.9. L'organisation interne de la CNAC (antenne de Tizi-Ouzou).....	19
1.2.10. Les avantages fiscaux.....	20
<b>Section 02. La création de micro-entreprises à l'aide du soutien public en Algérie .....</b>	<b>20</b>
2.1. La notion de micro entreprise.....	20
2.1.1. Définition de la PME en Algérie.....	20
2.1.2. Les typologies des PME.....	21
2.1.2.1 Selon la forme juridique.....	22
2.1.2.1.1. Les entreprises à risque limité.....	22
2.1.2.1.2. Les entreprises à risque illimité.....	23
2.1.2.2. Selon la nature de l'activité.....	24

2.1.2.3. Selon le secteur d'activité .....	25
2.2. Les faiblesses de la PME et ses contraintes .....	25
2.2.1. Les faiblesses de la PME.....	25
2.2.2. Les contraintes du développement des PME en Algérie.....	26
2.2.2.1. Les contraintes liées au marché informel.....	26
2.2.2.2. Les contraintes liées au marché de travail.....	26
2.2.2.3. Les contraintes administratives et juridiques .....	27
2.2.2.4. Les contraintes liées au financement.....	27
2.3. Les séquences et normes de la construction de la micro entreprise .....	28
2.3.1. Les séquences de la construction de la micro entreprise au sein de l'ANSEJ .....	28
2.3.1.1. Démarche de la création d'une micro-entreprise .....	28
2.3.1.2. La recherche d'idée .....	28
2.3.1.3. L'élaboration de projet.....	29
2.3.1.4. Le montage de l'entreprise.....	30
2.3.1.5. Le démarrage de l'activité.....	30
2.3.2. Constitution de dossier .....	30
2.3.2.1. Démarche à effectuer auprès de l'ANSEJ .....	30
2.3.2.1.1. La naissance de l'idée et la recherche d'information.....	30
2.3.2.1.2. Dépôt du dossier.....	30
2.3.2.1.3. Etude du projet .....	31
2.3.2.1.4. Présentation du projet au comité de sélection, de validation et financement(CSVF) .....	32
2.3.2.1.5. Etablissements des attestations.....	33

2.3.2.1.6. Formation du promoteur .....	33
2.3.2.1.7. Accord bancaire (financement triangulaire).....	33
2.3.2.1.8. Création juridique de la micro-entreprise .....	33
2.3.2.2. Démarches à effectuer auprès de la banque .....	34
<b>Section 03. La création de micro-entreprises dans la wilaya de Tizi-Ouzou .....</b>	<b>35</b>
3.1. Analyse statistique de l'activité de l'ANSEJ .....	35
3.1.1. Nombre des dossiers déposés / année 2012 à 2017.....	35
3.1.2. Nombre des dossiers déposés par secteur d'activité de 2012à 2017 .....	36
3.1.3. Nombre des projets éligibles par secteur d'activité .....	37
3.1.4. Nombre d'attestation d'éligibilité/accord bancaire .....	37
3.1.5. Nombre de projets créés 2012 à 2017 .....	38
3.1.6. Nombre des projets créés /dossiers déposées .....	39
3.1.7. Le mode de financement des projets .....	39
3.1.8. Nombre des projets financés par banque 2012 à 2007 .....	39
3.1.9. Evolution de nombre des projets financés par banque 2012/2017 .....	41
3.2. Analyse statistique de l'activité de la CNAC.....	42
3.2.1. Nombre des projets financés 2012 à 2017 .....	42
3.2.2. Nombre des projets réalisés 2012 à 2017 .....	43
3.2.3. Le mode de financement des projets réalisés 2012 à 2017 .....	44
3.2.4. Le mode de financement des projets financés 2012 à 2017 .....	45
3.2.5. Evolution de nombre des projets financés par banque 2012 à 2017 .....	45
3.2.6. Répartition des projets financés par année et par banque .....	46
<b>Conclusion.....</b>	<b>48</b>
<b>Chapier II. Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises .....</b>	<b>49</b>

<b>Introduction .....</b>	<b>49</b>
<b>Section 01. La fonction réelle des banques dans le cadre des dispositifs de soutien</b>	
<b>ANSEJ et CNAC.....</b>	<b>49</b>
1.1. Etude technico-économique du projet.....	49
1.1.1. La présentation générale du projet .....	50
1.1.2. Etude de marché .....	50
1.1.3. L'étude commerciale.....	51
1.1.4. L'étude technique .....	52
1.1.4.1. La localisation géographique .....	52
1.1.4.2. Le choix technologique .....	52
1.1.4.3. L'approvisionnement .....	52
1.1.4.4. La capacité de production et effectif nécessaire.....	53
1.1.4.5. L'estimation des coûts de l'investissement.....	53
1.1.4.6. Planning de réalisation du projet.....	53
1.1.4.7. Le financement.....	53
1.2. L'étude financière du projet .....	53
1.2.1. Le plan de financement .....	54
1.2.2. Analyse des documents comptables .....	55
1.2.3. Le bilan comptable .....	55
1.2.4. Le bilan financier .....	55
1.2.5. Le tableau des comptes de résultat .....	56
1.2.6. L'équilibre financier à travers les indicateurs financiers .....	56
1.2.6.1. Fonds de roulement net (FRN).....	56

1.2.6.2. Le besoin en fonds de roulement (BFR) .....	57
1.2.6.3. La trésorerie nette (TN).....	58
1.2.7. L'équilibre financier à travers les ratios .....	59
1.3. Étude de la rentabilité du projet .....	59
1.3.1. Définition de la rentabilité.....	59
1.3.2. Différents types de la rentabilité .....	60
1.3.2.1. La rentabilité économique.....	60
1.3.2.2. La rentabilité financière .....	60
1.3.3. Calcul de la rentabilité du projet (les critères de choix d'investissement).....	61
1.4. Les critères et motivations des organismes de financement .....	63
1.4.1. Les critères des organismes de financement .....	64
1.4.2. Les motivations des organismes de financement .....	64
<b>Section 02. Quelle fiabilité de la clientèle des banques ? .....</b>	<b>65</b>
2.1. Les réalités du terrain et l'appréciation du comportement des auto-entrepreneurs .....	65
2.2. Les réalités du terrain et l'appréciation du comportement des financeurs publics .....	68
<b>Section 03. Etude d'une demande de crédit micro-entreprise au Crédit Populaire d'Algérie (CPA).....</b>	<b>71</b>
3.1. Présentation de l'organisme d'accueil .....	71
3.1.1. Historique du CPA .....	71
3.1.2. Mission et objectifs du CPA.....	71
3.2. Montage d'un dossier de crédit d'investissement .....	74
3.2.1. Montage du dossier de crédit .....	74
3.2.2. Conditions d'octroi du crédit.....	75

3.2. 3. Mode de financement .....	75
3.2.4. Garantie d'octroi du crédit .....	76
3.3. Etude d'un projet micro-entreprises .....	76
3.3.1. L'analyse de l'étude technico-économique.....	76
3.3.1.1. Présentation du promoteur .....	76
3.3.1.2. L'objet du crédit .....	77
3.3.2. Analyse financière.....	77
3.3.3. Analyse de la rentabilité du projet.....	78
<b>Conclusion.....</b>	<b>82</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>83</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	
<b>Résumé en français</b>	

## **Résumé**

La promotion du secteur des PME en Algérie est considérée comme un vecteur de croissance, un générateur d'emplois, et un moteur de progrès socio-économique. L'Etat à met en place plusieurs organismes tel que l'ANSEJ et CNAC dans le but de financer et promouvoir un nombre important des PME.

L'ANSEJ et la CNAC sont des structures les plus actives que l'Etat Algérien a créées, pour soutenir les jeunes, et leur fournir le capital et l'accompagnement pour la création de leurs propres entreprises.

De ce fait, le champ d'analyse est consacré sur le financement des micro-entreprises ainsi que le phénomène de non remboursement, notre travail porté sur Le rôle des banques dans les dispositifs publics de création d'activité par les jeunes (ANSEJ et CNAC), au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou.

**Mots clés** : Dispositif public ; Financement des micros entreprises.

## **Abstract**

The promotion of the SME sector in Algeria is seen as a growth vector, a generator of jobs, and an engine of socio-economic progress. The State has set up several organizations such as ANSEJ and CNAC to finance and promote a large number of SMEs.

ANSEJ and CNAC is the most active structure that the Algerian State has created to support young people and provide them with capital and support for the creation of their own businesses.

As a result, the field of analysis is devoted to the financing of micro-enterprises and the phenomenon of non-reimbursement, our work focused on the role of banks in public schemes for the creation of activity by young people (ANSEJ and CNAC). ) , at the level of the wilaya of Tizi-Ouzou.

**Key Word** : public device, micro entreprise financing.